

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-640

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction Générale des Finances et de la Commande Publique	N° 2021-640

Fixation des Tarifs et Redevances des Services Publics pour 2022 - Décision - Adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte économique et social difficile, et financièrement contraint, Bordeaux Métropole entend poursuivre en 2022, une politique tarifaire modérée pour tenir compte notamment de l'impact qu'elle peut avoir sur les usagers des services publics concernés, mais qui intègre également le coût du service rendu.

Toutefois, s'agissant dans la plupart des cas, de services publics à caractère industriel et commercial, il convient, en vertu des articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), sauf dispositions particulières, de les rendre financièrement autonomes en assurant la couverture de leurs charges par leurs ressources propres, tout en veillant à ce que les hausses de leurs tarifs demeurent raisonnables.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'examiner les évolutions pour 2022 des tarifs et redevances pour les services publics et activités suivants :

1. le service public de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, de la régie de l'eau industrielle et de la défense extérieure contre l'incendie,
2. la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères : la redevance spéciale,
3. les activités funéraires,
4. le service des restaurants administratifs,
5. la résidence Vivaldi,
6. les aires de grands passages,
7. les aires permanentes d'accueil des gens du voyage,
8. le service des parcs de stationnement concédés,
9. les équipements fluviaux métropolitains,
10. la maison des mobilités alternatives,
11. la taxe de séjour métropolitaine,
12. le service de recharge pour véhicules électriques sur voirie,
13. les espaces et logements temporaires d'insertion (ETI / LTI).

Il est précisé :

- Que les tarifs sont fixés en TTC, dès lors que le montant HT n'est pas précisé,
- Que la date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2022, sauf disposition particulière stipulée dans la rubrique concernée.

Synthèse des évolutions des tarifs pour 2022

1. Le service public de l'assainissement collectif	Stabilité du tarif de la redevance métropolitaine / frais de branchement à mettre à jour en 2022 conformément à la formule de révision (indices définitifs non connus à ce jour)
Assainissement non collectif	Maintien des tarifs
Régie de l'eau industrielle	Tarifs à mettre à jour en 2022 conformément à la formule de révision (indices définitifs non connus à ce jour)
Défense extérieure contre l'incendie	Augmentation en lien avec le coût du service
2. La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères : la redevance spéciale	Tarifs révisés de +3.26% suite à l'évolution de l'indice de référence CPF 38
3. Les activités funéraires	Augmentations en lien avec les charges générales
4. Le service des restaurants administratifs	Stabilité des tarifs
5. La résidence Vivaldi	Augmentation de 5 € du tarif de 2 nuitées sur toutes les catégories d'appartements et quelle que soit la période.
6. Les aires de Grands Passages	Dépôt de garantie passe à 400€ contre 200€ en 2021 – Montant plus conforme à la réalité et aux tarifs pratiqués en Gironde
7. Les aires permanentes d'accueil des gens du voyage	- Le prix du séjour passe à 2,40€/jour contre 2,30€, prix inchangé depuis 2015 - Augmentation justifié par le programme de réhabilitation des aires lancé en 2017 - Le dépôt de garantie augmente de 70 à 72€ et correspond à un mois d'occupation sur aire.
8. Le service des parcs de stationnement concédés	DSP BP3000 – Tarifs non réévalués depuis 2019 : *Evolution globale des grilles horaires de moins de 4% *Evolution de l'ordre de 2% sur les abonnements et amodiations DSP Central Parcs – Tarifs non réévalués depuis au moins 2016 : *Evolution globale des grilles horaires de 4.70% (jour) et 2.35% (nuit) *Evolution entre 3.2% et 4.2% sur les abonnements
9. Les équipements fluviaux métropolitains	Pour 2022, les tarifs généraux du Service public industriel et commercial (SPIC) exploitation des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole ne subiront aucune augmentation.

10. La maison des mobilités alternatives	Majorité des tarifs stables. Baisse de 5 tarifs pour accessoires (antivol, clé, panier, poignée...). Intégration de tarifs pour les nouveaux vélos assistance électrique Peugeot.
11. La taxe de séjour métropolitaine	Fixation du tarif de la taxe de séjour métropolitaine applicable aux palaces à 4,2 €. Ce tarif sera le tarif le plus élevé adopté par la Métropole. Il servira de tarif plafond applicable au tarif métropolitain de taxe de séjour proportionnel de 5% par personne et par nuitée pour les hébergements non classés ou en attente de classement. Pour rappel, le tarif plafond proportionnel 2021 de taxe de séjour métropolitaine est de 3,18 €.
12. Le service de recharge pour véhicules électriques sur voirie	Tarifification mise en place au 2/11/2021 reportée sans évolution pour 2022
13. Espaces et logements temporaires d'insertion (ETI / LTI)	Activité nouvelle

1. Le service public de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, de la régie de l'eau industrielle et de la défense extérieure contre l'incendie

Dans un contexte économique et social difficile, et financièrement contraint, Bordeaux Métropole entend poursuivre en 2022, une politique tarifaire modérée pour tenir compte notamment de l'impact qu'elle peut avoir sur les usagers des services publics concernés, mais qui intègre également le coût du service rendu.

Toutefois, s'agissant dans la plupart des cas de services publics à caractère industriel et commercial, il convient, en vertu de l'article L2224-2 du Code général des collectivités territoriales, sauf dispositions particulières, de les rendre financièrement autonomes en assurant la couverture de leurs charges par leurs ressources propres, tout en veillant à ce que les hausses de leurs tarifs demeurent raisonnables.

Il convient de distinguer les tarifs qui font l'objet d'une délibération spécifique de ceux qui seront actés par la présente délibération.

I / Tarifs qui font déjà l'objet d'une délibération spécifique

- Les tarifs pour la redevance assainissement pour les usagers qui s'alimentent en tout ou partie à une autre source de distribution que le réseau public d'eau potable et pour les autres usages générant des rejets vers le réseau public de collecte

Dès lors que ces usages génèrent des rejets d'eaux usées dans le réseau public d'assainissement, ces derniers doivent être assujettis à la redevance d'assainissement.

Les tarifs appliqués dans ce contexte ont fait l'objet d'une délibération spécifique n° 2017-469 présentée devant le Conseil de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017.

- Les tarifs pour la participation aux frais de branchement assainissement du service public d'assainissement collectif

Qu'il s'agisse de branchements facturés au forfait ou au mètre, les tarifs ont fait l'objet d'une délibération spécifique n° 2018-555 présentée en Conseil de Métropole le 29 septembre 2018.

Ces tarifs sont déterminés pour la période 2019-2025 en valeur au 1er janvier 2019 et sont révisés annuellement à l'aide de la formule de révision mentionnée dans la délibération précitée.

Le tarif au forfait en 2021 s'élevait à 3 333,66 € HT et après abattement de 40 % à 2 000,20

€ HT. En 2022, sur la base des derniers indices connus, il devrait se situer autour de 3 352 € HT et à 2 011 € HT après abattement de 40 %, montant qui sera recalculé en fonction des indices connus quinze jours avant le début de l'année 2022.

Conformément à l'article L1331-2 du Code de la santé publique, Bordeaux Métropole est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par les travaux correspondant aux parties des branchements situées sous la voie publique et jusqu'au domaine public, majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du conseil de Bordeaux Métropole.

En application de l'article L1331-2 du Code de la santé publique, Bordeaux Métropole réalise les parties des branchements situées sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public, lors de la construction d'un nouveau réseau public, de la mise en séparatif de réseau unitaire, dans les cas de modification et de renouvellement de réseau.

Bordeaux Métropole a décidé de facturer les frais de branchement en application de forfait ou de mètre en vertu de la délibération du Conseil de Métropole n° 2018-555 en date du 28 septembre 2018.

Le tarif du branchement standard eaux usées ou unitaires à compter du 16 octobre 2018 inclus pour des travaux exécutés à compter du 1er janvier 2019 s'établit au forfait à 3 300 € HT (valeur 1er janvier 2019), et après abattement de 40% à 1 980 € HT (valeur 1er janvier 2019). Ce tarif s'applique aux propriétaires de certains immeubles dans les conditions déterminées dans la délibération précitée.

A défaut, pour les propriétaires des immeubles qui ne réunissent pas les conditions d'obtention d'un branchement standard, les branchements eaux usées ou unitaires sont facturés « au mètre ». Les branchements eaux pluviales sont facturés « au mètre ».

On entend par facturation « au mètre » une facturation de quantités multipliées par des prix unitaires figurant dans le bordereau de prix en valeur au 1er janvier 2019, établi sur la base des tarifs du délégataire fixés en annexe n°3 du contrat de délégation adopté en Conseil métropolitain par délibération n°2018-440 du 6 juillet 2018. Ce bordereau est révisable en application d'une formule de révision prédéterminée dans ledit contrat.

- Les tarifs de la régie de l'eau industrielle

Les tarifs ont été déterminés par délibération spécifique n°2015-798 présentée en Conseil de Métropole le 18 décembre 2015. Ces tarifs sont révisés annuellement à l'aide de la formule de révision mentionnée dans la délibération précitée.

Les tarifs en 2021 sont indiqués dans les tableaux ci-dessous ainsi que leur valeur estimative en 2022 établie sur la base des derniers indices connus. Le tarif 2022 sera recalculé en fonction des indices réels connus au 1er janvier 2022.

Le service de l'eau industrielle, géré en régie à simple autonomie financière depuis le 1er décembre 2006, est un SPIC dont les charges doivent être couvertes par les recettes perçues auprès des abonnés.

Les montants dus sont calculés sur la base :

- des volumes consommés (constatés à partir des relevés des compteurs),
3
- du prix du service au m³,
- du prix de l'abonnement (A).

Le nouveau règlement de service a été adopté par délibération n°2015-841 du Conseil de Métropole le 18 décembre 2015.

3

- **Le prix au m³ (P)**

Pour inciter les usagers à recourir à l'eau industrielle, il a été proposé à compter de 2016 d'introduire trois tranches tarifaires, avec un prix de l'eau dégressif en fonction du volume consommé.

3

Le prix de l'eau au m³ diminue au-delà des seuils définis (90 000 M3 et 500 000 M3).

- **L'abonnement**

Jusqu'en 2015, la grille de tarifs pour les abonnements pénalisait certains usagers ayant une consommation d'eau faible.

Pour répondre à l'objectif de baisse du prix de l'abonnement pour ces industriels, une nouvelle grille a été élaborée pour 2016 et adoptée par délibération n°2015-798.

Le prix de l'abonnement est fixé en fonction du débit souscrit.

Débit souscrit (Qph) en m ³ /h	Prix 2016 HT Délib. 2015 -798	Prix 2021 HT	Prix 2022 HT estimé
0 à 20	350	370	373
21 à 40	1 500	1 584	1 598
41 à 60	4 000	4 224	4 260
61 à 80	6 500	6 864	6 923
81 à 100	9 000	9 504	9 585
101 à 120	12 000	12 672	12 780
121 à 140	17 000	17 952	18 105
141 à 160	22 000	23 232	23 430
161 à 180	27 000	28 512	28 755

Prix arrondi à l'euro supérieur (Cf. règlement de service)

- **Les bornes monétiques**

Une borne monétique a été installée à partir de 2015 sur le territoire métropolitain.

3

L'eau consommée est facturée au même prix au m³ que l'eau industrielle, et selon les mêmes tranches tarifaires.

Désignation	Prix 2016 HT Délib. 2015 -798	Prix 2021 HT	Prix 2022 HT estimé
Accès au service et fourniture de 5 cartes magnétiques	500,00 €	528,00 €	533,00 €
Achat de carte magnétique supplémentaire	100,00 €	106,00 €	107,00 €

Prix arrondi à l'euro supérieur (Cf. règlement de service)

Le présent rapport fera l'objet d'une présentation pour avis en Conseil d'exploitation de la régie de l'eau industrielle, qui se réunira en fin d'année 2021.

II / Tarifs qui sont actés par la présente délibération

- La redevance assainissement part métropolitaine du service public de l'assainissement

La redevance assainissement, définie par l'article L2224-12 et concernant les charges visées à l'article L2224-12-3 du Code général des collectivités territoriales, est destinée à couvrir l'ensemble des charges du service d'assainissement collectif des eaux usées qui est un Service public industriel et commercial (SPIC).

Le mode de gestion retenu pour ce service public est une délégation de service public dont le contrat de délégation a été signé le 25 juillet 2018 et couvre la période 2019-2025.

La redevance d'assainissement collectif comprend deux parts :

- la part du délégataire qui correspond à sa rémunération au titre de la gestion du service public d'assainissement collectif des eaux usées, telle que définie à l'article 106.1 du contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux Métropole,
- la part métropolitaine destinée à couvrir les dépenses demeurant à la charge de notre Etablissement, et en particulier les investissements neufs (notamment stations d'épuration, bassins, postes de pompages, création et renouvellement de réseaux) dont le tarif est délibéré annuellement.

Depuis la mise en œuvre du schéma directeur de l'assainissement en 1998, le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 23 octobre 1998, avait souhaité maîtriser l'augmentation de la part métropolitaine à hauteur de l'inflation.

Néanmoins, depuis 10 ans, la redevance communautaire, puis métropolitaine, a été maintenue à son niveau de 2010, soit 0,6210 € HT/ M3 d'eau. Il a été proposé en 2018 de maintenir le tarif de la redevance métropolitaine assainissement au niveau de 0,6210 €/ M3 pour les années 2019 et 2020.

Ce prix stabilisé permet de faire face à l'évolution nécessaire du programme de renouvellement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration et de financer en fin de contrat les renouvellements de canalisations confiés au délégataire.

Il est donc proposé de maintenir le prix de la redevance assainissement part métropolitaine à 0,6210 € HT €/ M3 pour l'année 2022.

- Les tarifs du service public de l'assainissement non collectif

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) est un SPIC créé par délibération n°2005/0980 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2005, dont la gestion est assurée sous la forme d'une régie à simple autonomie financière, les charges devant être couvertes par les recettes perçues auprès des usagers du service.

En 2021, une modification de la grille tarifaire et du coût des prestation a été proposée afin de couvrir les charges du service.

Conformément aux dispositions des articles R2224-19-5 et R2224-19-8 du Code général des collectivités territoriales, les recettes du service sont constituées par :

- une redevance ponctuelle portant sur le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées. Cette redevance est perçue auprès du propriétaire de l'immeuble en deux temps : lors de l'instruction du projet, et après la réalisation des travaux,

- une redevance annualisée portant sur le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes perçue auprès du propriétaire de l'immeuble,
- une redevance spécifique portant sur le diagnostic d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre de transactions immobilières, créée par la délibération du 18 décembre 2009, et perçue auprès du propriétaire vendeur.

Aux redevances existantes mentionnées ci-dessus sont venues s'ajouter deux nouvelles redevances dont l'objectif est de compenser de nouvelles charges identifiées, ayant un impact non négligeable sur l'équilibre financier de la régie :

- une redevance spécifique pour la réalisation d'une contre-visite dans le cadre de la vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC à la suite d'un contrôle,
- une redevance spécifique pour les déplacements sans intervention lors d'un déplacement d'un agent du SPANC sans possibilité de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue.

Ces modifications ont été actées dans le règlement de service adopté en Conseil du 18 décembre 2020.

Les tarifs proposés en 2022 demeurent inchangés et sont les suivants :

Redevances	Tarifs 2020 HT	Tarifs 2021 HT	Tarifs 2022 HT
Vérification préalable du projet	92,00 €	92,00 €	92,00 €
Vérification d'exécution des travaux	92,00 €	92,00 €	92,00 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien (fractionné sur 10 ans)	430,00 €	430,00 €	430,00 €
Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	68,00 €	140,00 €	140,00 €
Contre-visite		75,00 €	75,00 €
Déplacement sans intervention		50,00 €	50,00 €

La présente proposition sera soumise à l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie du SPANC qui se réunira en fin d'année 2021.

- Les tarifs du service public de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) pour les essais de débit pression ou d'aspiration

Les essais d'hydrants sont de la responsabilité du service DECI. Ils sont réalisés dans le cadre de contrôles périodiques réglementaires.

Les essais sollicités par des tiers demandeurs qui souhaitent disposer de résultats d'essais de conformité d'hydrant, complémentaires aux données à disposition du service DECI, leur sont facturés.

Bordeaux Métropole réalise la prestation d'essais de débit pression ou d'essais d'aspiration, et facture cette prestation au coût supporté par Bordeaux Métropole.

Le tarif 2022 pour les essais de débit pression ou d'aspiration s'élève à 105 € HT.

En cas d'essais simultanés sur plusieurs hydrants, il sera facturé autant d'essais que d'hydrant à tester en simultané.

2. La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères : la redevance spéciale

Bordeaux Métropole finance le service public d'élimination des ordures ménagères par la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est un impôt local assis sur le Foncier Bâti perçu avec la Taxe Foncière. Elle représente en 2020, 82 % des recettes de fonctionnement et constitue de ce fait la principale source de financement du budget annexe Déchets ménagers (DM).

La Redevance Spéciale (RS) a été instaurée sur le territoire communautaire par délibération n°2001/334 du Conseil de Communauté du 23 février 2001. Complémentaire de la TEOM, elle est destinée à financer l'élimination des déchets professionnels assimilés aux ordures ménagères produits par les entreprises privées, les collectivités locales, les administrations, les autres établissements publics et les associations. Elle représente en 2020, 3,4 % des recettes de fonctionnement du Budget annexe Déchets ménagers (DM).

Conformément à l'article L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette redevance concerne les déchets non ménagers qui eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, c'est à dire dans les mêmes conditions techniques que les déchets produits par les ménages.

Le plafond du volume accepté a été fixé par Bordeaux Métropole à 10 000 litres hebdomadaires. Passé ce seuil, l'usager est tenu de recourir à un service d'enlèvement spécifique.

La participation de l'usager professionnel à la rémunération de ce service est la contrepartie directe de la prestation qui lui est offerte et dépend de ce fait de la quantité et du coût d'élimination des déchets pris en charge.

Par délibération du conseil de communauté du 19 décembre 2014, fixant les tarifs et redevances des services publics pour 2015, il a été décidé de mettre en œuvre une révision annuelle des tarifs indexée sur la base de l'indice des prix Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) – Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – Prix de marché – CPF 38 – Collecte, traitement et élimination des déchets (FMOA380000).

L'évolution de cet indice, sur la base des données 2020, présente une augmentation de 3,26 % qu'il convient de répercuter sur les coûts au litre des prestations qui seront réalisées en 2022 soit :

- pour les ordures ménagères : 0,372 € par tranche de 10 litres (0,360 € en 2021),
- pour les déchets recyclables : 0,311 € par tranche de 10 litres (0,301 € en 2021).

A titre indicatif, le montant de la Redevance spéciale (RS) perçu en 2020 a été de 4 276 975,85 €.

Si on répercute sur ce montant la hausse constatée au titre de cet indice, cela représenterait une augmentation annuelle de 3,26% % soit 139 429 €.

Pour exemple, pour un bac d'ordures ménagères de 750 L, collecté deux fois par semaine, facturé actuellement au trimestre 393,12 €, le montant constaté engendrerait une hausse de 13,10 €.

Il vous est donc demandé d'approuver cette révision annuelle des tarifs de la Redevance spéciale, pour une prise d'effet au 1er Janvier 2022.

Il convient de rappeler que les tarifs pour la collecte des déchets concernant les collectes complémentaires des dépôts hors bacs, et des bacs non rentrés, ont fait l'objet d'une **délibération spécifique n°2017-346 du Conseil Métropolitain en date du 19 mai 2017** dont les tarifs sont les suivants :

- Pour les déchets présentés non règlementairement sur la voie publique :
 - De 0 à 100 litres : 102€,
 - De 100 à 200 litres : 116€,
 - De 2000 litres à 3000 litres : 171€.

- Pour les déchets présentés en dehors des horaires autorisés qui nécessitent une collecte complémentaire : une facture de 102 € sera présentée au détenteur du bac, au titre de redevance pour service fait.

3. Les activités funéraires

Il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs des différentes redevances et produits divers de gestion courante perçues en contrepartie de services fournis par Bordeaux Métropole dans les deux parcs cimetières qu'elle gère.

Du fait de la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 qui a mis fin au monopole communal du service extérieur des pompes funèbres, notre établissement public a, dès le 1er janvier 1998, adapté ses tarifs à la réalité économique pour toutes les activités constitutives de ce service.

Bordeaux Métropole a donc distingué, les dépenses et les recettes relevant de budgets annexes, des prestations relevant du service public administratif.

De plus, devant la difficulté à mobiliser le foncier nécessaire à l'aménagement de cimetières et en prévision de la saturation à moyen terme des parcs cimetières métropolitains, Bordeaux Métropole poursuit l'optimisation des surfaces encore disponibles.

Il vous est proposé d'examiner les évolutions pour 2022 des tarifs applicables dans les parcs cimetières crématorium des activités suivantes et selon le détail joint en annexe.

Afin de tenir compte de l'augmentation des charges générales, il est proposé :

- d'augmenter de 0.5% des prestations relevant du service public administratif,
- d'augmenter de 1% le montant HT des prestations prévues au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres,
- d'augmenter de 1% le montant HT des prestations prévues au budget annexe caveaux,
- d'augmenter de 1% le montant HT des prestations prévues au budget annexe crématorium.

L'élément significatif d'évolution des tarifs 2022 est :

Budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Un kit inhumation comprenant le filtre, le produit absorbant et le bac est prévu à partir de 2022.

Le montant toutes taxes comprises des tarifs relevant des budgets annexes seront arrondis à l'entier supérieur ou inférieur en fonction de la valeur de la première décimale.

Dans l'éventualité où, malgré une augmentation décidée, le résultat 2022 serait identique à celui de 2021 en application de la règle ci-dessus, l'arrondi sera fait à l'entier supérieur.

Les tarifs proposés en annexe relevant du budget principal ont été arrondis selon la même règle.

BUDGET PRINCIPAL	Tarifs 2021	+ 0,5 %	Tarifs 2022
CONCESSIONS			
Trentenaire pleine terre			
Prix du m ² pour 30 ans	377,00 €	1,8850 €	379,00 €
* Terrain concédé pour 30 ans (2 m x 1 m = 2 m ²)	754,00 €	3,7700 €	758,00 €
Prix du m ² pour 10 ans	128,00 €	0,6400 €	129,00 €
Décennale pleine terre			
* Terrain concédé pour 10 ans (2 m x 1 m = 2 m ²) et (2,10 m X 1 m = 2,10 m ²) et renouvellement pour 10 ans	256,00 €	1,2800 €	257,00 €
* Terrain concédé pour 10 ans (1 m x 1 m = 1 m ²) et renouvellement pour 10 ans	128,00 €	0,6400 €	129,00 €
* Renouvellement pour 5 ans - 1/2 tarif en vigueur au moment du renouvellement 2 m ² et 2,10m ²	128,00 €	0,6400 €	129,00 €
* Renouvellement pour 5 ans - Concession 1 m ²	65,00 €	0,3250 €	66,00 €
Décennale (caveaux cinéraires)			
* Terrains concédés avec caveaux pour 10 ans (0,5 m x 0,5 m = 0,25 m ²)	683,00 €	3,4150 €	686,00 €
Trentenaires (caveaux)			
* 2 places (2,90 m x 1 m = 2,90 m ² arrondis à 3 m ²)	1 152,00 €	5,7600 €	1 158,00 €
* 4 places (2,90 m ² x 1,2 m = 3,48 m ² arrondis à 4 m ²)	1 536,00 €	7,6800 €	1 544,00 €
Location case columbarium			
* 15 ans Uniquement renouvellement	362,00 €	1,8100 €	364,00 €
* 30 ans Uniquement renouvellement	725,00 €	3,6250 €	729,00 €
* 10 ans concession à partir de 2021	250,00 €	1,2500 €	251,00 €
Location case columbarium de module			
* 10 ans PCRG (modèle spécial)	416,00 €	2,0800 €	418,00 €
* 10 ans PCRD et PCRG (modèle standard)	416,00 €	2,0800 €	418,00 €
Location emplacements devant entrée des parcs-cimetières par les fleuristes (au m ² et par jour d'occupation)	3,00 €	0,0150 €	4,00 €
REDEVANCES			
Dépôt temporaire d'une urne dans une case de columbarium			
* Pour une semaine	17,00 €	0,0850 €	18,00 €
* Par semaine supplémentaire jusqu'à 3 mois	5,00 €	0,0250 €	6,00 €
* Par semaine supplémentaire au-delà de 3 mois	17,00 €	0,0850 €	18,00 €
Dépôt temporaire d'une urne pour une durée maximum de 12 mois (par mois). Premier mois gratuit.			
Au-delà du premier mois, par jour, si la période de dépôt est inférieure à un mois entier	2,00 €	0,0100 €	3,00 €
Dépositaire			
* Frais d'ouverture	71,00 €	0,3550 €	72,00 €
* Frais de dépôt du 1er au 6ème mois - Par mois	31,00 €	0,1550 €	32,00 €
* Frais de sortie par corps	71,00 €	0,3550 €	72,00 €
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
* Frais de surveillance lors de l'intervention d'un opérateur privé	44,00 €	0,2200 €	45,00 €
BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES			
Tarifs HT 2021			
* Filtre (ancien marché)	68,68 €	0,6868 €	69,37 €
* Produit absorbant (ancien marché)	26,99 €	0,2699 €	27,26 €
* Kit inhumation (filtre, produit absorbant, bac) (nouveau marché)			200,00 €
* Gravure plaque d'identité sur urne	15,63 €	0,1563 €	15,79 €
EXHUMATIONS			
☐ Exhumation d'une urne en colombarium	90,90 €	0,9090 €	91,81 €
☐ Exhumation d'une urne en caveau cinéraire	150,00 €	1,5000 €	151,50 €
INHUMATIONS			
* Ouverture d'un caveau cinéraire	101,00 €	1,0100 €	102,01 €
* Ouverture d'un columbarium de module	90,90 €	0,9090 €	91,81 €
* Ouverture d'un ancien colombarium	90,90 €	0,9090 €	91,81 €
* Dispersion	50,50 €	0,5050 €	51,01 €
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
* Frais de dépassement / opération d'inhumation (retard supérieur ou égal à 30mn)	146,45 €	1,4645 €	147,91 €
BUDGET ANNEXE CAVEAU			
Tarifs HT 2021			
* 2 places	2 467,79 €	24,6779 €	2 492,47 €
* 4 places	2 772,75 €	27,7275 €	2 800,48 €

BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM	Tarifs HT 2021	+ 1 %	Tarifs HT 2022
* Enfant de moins d'un an	219,75 €	2,1975 €	221,95 €
* Personne moins de 15 ans	405,33 €	4,0533 €	409,38 €
* Personne plus de 15 ans	475,32 €	4,7532 €	480,07 €
* Restes exhumés familles	405,33 €	4,0533 €	409,38 €
* Restes exhumés communes	370,00 €	3,7000 €	373,70 €
* Pièces anatomiques (hospitaux, université)	219,75 €	2,1975 €	221,95 €
* Location de la salle 30 minutes supplémentaires (dans la limite de deux créneaux par jour du lundi au vendredi sur réservation auprès du crématorium)	202,00 €	2,0200 €	204,02 €
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
* Urne funéraire de dispersion	8,50 €	0,0850 €	8,59 €
* Frais de dépassement / process de crémation - mise à la flamme (retard supérieur ou égal à 15mn)	219,17 €	2,1917 €	221,36 €
* Frais d'annulation de crémation (dans un délai inférieur à 48H00)	284,82 €	2,8482 €	287,67 €

Commentaires: Comme en 2021, les montants TTC des budgets annexes sont arrondis à l'entier supérieur ou inférieur en fonction de la première décimale et, à l'entier supérieur si cette règle aboutie au même résultat qu'en 2021 malgré une augmentation décidée. Les tarifs du budget principal ont été arrondis selon la même règle.

4. Le service des restaurants administratifs

La direction des restaurants gère les différents restaurants administratifs de Bordeaux Métropole sous la forme d'une régie à simple autonomie financière.

Le conseil d'exploitation de cette régie des restaurants s'est réuni le 15 septembre 2021 et a, à cette occasion, approuvé les modifications proposées pour l'année 2022.

2022 voit ainsi la création de nouvelles lignes tarifaires pour :

- permettre des prix intermédiaires plus adaptés aux clients et aux produits utilisés,
- engager le travail autour de la consigne pour la vente à emporter et les contenants en verre,
- inciter les agents à ne plus prendre de boissons en contenant plastique (formule sans boisson par exemple).

Hormis ces points, l'ensemble des tarifs a été maintenu et voté à l'identique et ce, malgré les surcoûts liés à :

- la crise sanitaire et ses effets sur les matières premières, agriculteurs, fournisseurs et les dépenses induites par le Covid (filmage, produits d'entretien, protection des clients...),
- la baisse de fréquentation et répercussion de l'augmentation du coût de revient,
- le développement de la qualité des produits notamment par le bio, le local et les labels,
- le développement à venir de boissons en verre plus chères.

Ces dépenses seront prises en compte dans le cadre de la subvention annuelle de la Métropole afin d'éviter de fragiliser davantage les agents, eux-mêmes impactés dans leur quotidien par la crise sanitaire actuelle.

Le conseil d'exploitation a unanimement souhaité préserver et maintenir le caractère social de la tarification de la régie des restaurants.

TARIFS DES RESTAURANTS DU PERSONNEL - Hôtel Mériadeck, Alfred Daney et Latule

prestations	tarifs HT			tarifs TTC		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
entrée 1	0,68 €	0,73 €	0,73 €	0,75 €	0,80 €	0,80 €
entrée 2	0,86 €	0,91 €	0,91 €	0,95 €	1,00 €	1,00 €
entrée 3	0,95 €	1,00 €	1,00 €	1,05 €	1,10 €	1,10 €
entrée 4	1,18 €	1,18 €	1,18 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €
entrée 5	1,32 €	1,36 €	1,36 €	1,45 €	1,50 €	1,50 €
beurre portion	0,09 €	0,14 €	0,14 €	0,10 €	0,15 €	0,15 €
plat garni 1	2,09 €	2,09 €	2,09 €	2,30 €	2,30 €	2,30 €
plat garni 2	2,41 €	2,45 €	2,45 €	2,65 €	2,70 €	2,70 €
plat garni 3	2,68 €	2,68 €	2,68 €	2,95 €	2,95 €	2,95 €
plat garni 4 ou grillade garnie	2,68 €	2,82 €	2,82 €	2,95 €	3,10 €	3,10 €
plat garni 5	3,09 €	3,09 €	3,09 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €
plat garni 6	3,27 €	3,27 €	3,27 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €
pizza maison + salade verte	2,41 €	2,45 €	2,45 €	2,65 €	2,70 €	2,70 €
demi-pizza maison + salade verte		1,27 €	1,27 €		1,40 €	1,40 €
jambon blanc + légumes ou salade verte	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,95 €	1,95 €	1,95 €
jambon de Bayonne + légumes ou salade verte	2,27 €	2,27 €	2,27 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
légumes ou salade (assiette moyenne)	0,73 €	0,73 €	0,73 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
légumes ou salade (grande assiette)	1,23 €	1,36 €	1,36 €	1,35 €	1,50 €	1,50 €
pain blanc	0,14 €	0,14 €	0,14 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €
pain complet	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
pain spécial	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
dessert 1 (yahourt nature, sucré conventionnel)	0,32 €	0,32 €	0,32 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €
dessert 2 (fruit unité)	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
dessert 3 (produits laitiers)	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
dessert 4 (desserts lactés, grands pots ou en terre)	0,82 €	0,86 €	0,86 €	0,90 €	0,95 €	0,95 €
dessert 5	0,95 €	1,00 €	1,00 €	1,05 €	1,10 €	1,10 €
dessert 6	1,18 €	1,18 €	1,18 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €
café court	0,00 €	0,00 €	0,45 €			0,50 €
café long	0,59 €	0,73 €	0,73 €	0,65 €	0,80 €	0,80 €
Boisson 1	0,73 €	0,73 €	0,73 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Boisson 2 ou soupe	0,73 €	0,91 €	0,91 €	0,80 €	1,00 €	1,00 €
Boisson 3 (canette)			1,09 €			1,20 €
Boisson 4	0,00 €	1,36 €	1,36 €		1,50 €	1,50 €
repas de fin d'année – agent	5,00 €	5,45 €	5,45 €	5,50 €	6,00 €	6,00 €
repas extérieur conventionné hors boisson			8,18 €			9,00 €
repas extérieur conventionné avec boisson (dont repas de fin d'année)	8,45 €	8,64 €	8,64 €	9,30 €	9,50 €	9,50 €
repas élus (dont repas de fin d'année)	6,18 €	6,36 €	6,36 €	6,80 €	7,00 €	7,00 €
retraité Métropolitain	8,45 €	8,64 €	8,64 €	9,30 €	9,50 €	9,50 €
renouvellement badge (sauf en cas de vol déclaré)	3,82 €	4,55 €	4,55 €	4,20 €	5,00 €	5,00 €
pénalité de passage en dehors des horaires autorisés pour les extérieurs (activation si nécessaire)	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €
* Possibilité de pratiquer un rabais sur les produits à date courte lors du passage en caisse						
Participation	4,23 €	4,27 €	4,27 €	4,65 €	4,70 €	4,70 €

TARIFS DES RESTAURANTS DU PERSONNEL - vente à emporter				
prestations	Tarifs HT		Tarifs TTC	
	2021	2022	2021	2022
sandwich 1	2,73 €	2,73 €	3,00 €	3,00 €
sandwich 2	3,18 €	3,18 €	3,50 €	3,50 €
sandwich 3	3,64 €	3,64 €	4,00 €	4,00 €
salade 1	3,18 €	3,18 €	3,50 €	3,50 €
salade 2	3,64 €	3,64 €	4,00 €	4,00 €
salade 3		3,91 €		4,30 €
salade 4	4,09 €	4,09 €	4,50 €	4,50 €
chaud à emporter 1	3,18 €	3,18 €	3,50 €	3,50 €
chaud à emporter 2	3,64 €	3,64 €	4,00 €	4,00 €
chaud à emporter 3		3,91 €		4,30 €
chaud à emporter 4	4,09 €	4,09 €	4,50 €	4,50 €
dessert 1 / fruit 1		0,73 €		0,80 €
dessert 2 / fruit 2	0,91 €	0,91 €	1,00 €	1,00 €
dessert 3 / fruit 3	1,18 €	1,18 €	1,30 €	1,30 €
dessert 4		1,36 €		1,50 €
dessert 5	1,73 €	1,73 €	1,90 €	1,90 €
fromage		0,73 €		0,80 €
Boisson 1	0,73 €	0,73 €	0,80 €	0,80 €
Boisson 2 ou soupe	0,91 €	0,91 €	1,00 €	1,00 €
Boisson 3		1,09 €		1,20 €
Boisson 4	1,36 €	1,36 €	1,50 €	1,50 €
Pain		0,18 €		0,20 €
Formule 1 : Sandwich + dessert + boisson au choix	5,00 €	5,00 €	5,50 €	5,50 €
Formule 2 : salade + dessert + boisson + pain, au choix	5,91 €	5,91 €	6,50 €	6,50 €
Formule 3 : plat chaud + dessert + boisson + pain, au choix	5,91 €	5,91 €	6,50 €	6,50 €
Formule extérieur : sandwich ou salade ou plat chaud + dessert + boisson + pain	8,64 €	8,64 €	9,50 €	9,50 €
Formule extérieur : sandwich ou salade ou plat chaud + dessert + pain		8,18 €		9,00 €
Sac tissu (en cas de perte)		1,82 €		2,00 €
Sac tissu (en cas de perte)		3,64 €		4,00 €
Emballage carton (si consigne non ramenée)		0,91 €		1,00 €
Consigne (contenant verre)		3,64 €		4,00 €
Participation	4,27 €	4,27 €	4,70 €	4,70 €

TARIFS DES PRESTATIONS "SALON DES ELUS"				
prestations	Tarifs TTC			commentaires
	2020	2021	2022	
petit déjeuner (livré périmètre Mériadeck ou à emporter)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	boissons chaudes, eau, jus de fruits, viennoiserie
café gourmand (livré périmètre Mériadeck ou à emporter)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	macarons/canelés/muffins, jus de fruits, eau, boissons chaudes
petit déjeuner (livré hors périmètre Mériadeck)		4,00 €	4,00 €	boissons chaudes, eau, jus de fruits, viennoiserie
café gourmand (livré hors périmètre Mériadeck)		4,00 €	4,00 €	canelés/muffins, jus de fruits, eau, boissons chaudes
petit déjeuner <u>servi</u> au salon	4,00 €	4,00 €	4,00 €	boissons chaudes, eau, jus de fruits, viennoiserie
petit déjeuner "healthy" (livré périmètre Mériadeck ou à emporter)		6,00 €	6,00 €	fruits frais, compotes, jus de fruits, graines et fruits à coques, boissons chaudes, eau
petit déjeuner "healthy" (livré hors périmètre Mériadeck)		7,00 €	7,00 €	fruits frais, compotes, jus de fruits, graines et fruits à coques, boissons chaudes, eau
café simple (hors repas)(livré périmètre Mériadeck ou à emporter)	0,80 €	0,80 €	0,80 €	
café simple (hors repas)(livré hors périmètre Mériadeck)		1,00 €	1,00 €	
formule "menu du jour" : menu complet du jour sans fromage servi au salon			18,00 €	sans apéritif/café inclus
formule "menu du jour" : menu complet du jour avec fromage servi au salon	16,00 €	18,00 €	20,00 €	sans apéritif/café inclus
formule "gastro" : menu complet gastro servi au salon	27,00 €	27,00 €	27,00 €	sans apéritif/café inclus
formule "salon" : menu complet gastro avec fromage servi au salon	30,00 €	30,00 €	30,00 €	sans apéritif/café inclus
boissons apéritives servies au salon	2,00 €	3,00 €	3,00 €	
plateaux repas froids (livrés hôtel Mériadeck et pris hors salon des élus)	17,90 €	18,00 €	20,00 €	entrée/plat/fromage/dessert pain, eau et café inclus
formule 1 "à emporter" pour un collectif et prise en charge par leur direction			8,50 €	salade ou sandwich, dessert, pain, couverts
formule 2 "à emporter" pour un collectif et prise en charge par leur direction			9,50 €	salade ou sandwich, boisson, dessert, pain, couverts
buffet servi au salon des élus				le prix sera déterminé en fonction du type de buffet demandé par le client et des produits servis
buffet servi sur l'hôtel (hors salon des élus)				le prix sera déterminé en fonction du type de buffet demandé par le client et des produits servis
approvisionnement : fourniture de boissons et denrées alimentaires sur Mériadeck ou à emporter	prix déterminés au moment de la commande			
Location de verres (coût par verre)	0,16 €	0,16 €		

- **Les tarifs des repas livrés par le SIVU de Bordeaux Mérignac (Syndicat intercommunal à vocation unique).**

Les agents de Bordeaux Métropole qui ne bénéficient pas de la possibilité de se restaurer auprès des restaurants de Bordeaux Métropole ou de la Cité Municipale, et dont le cycle de travail se termine au plus tôt à 14 heures reçoivent une indemnité compensatrice de repas d'un montant de 3,30€ par repas.

D'autres agents bénéficient de la livraison de repas par le SIVU de Bordeaux Mérignac dans le cadre d'une convention de restauration sur certains sites extérieurs : services de la propreté et des espaces verts.

Par délibération n°2018-814 du 21/12/2018, les tarifs de ces repas ont été adoptés, dans le cadre d'une tarification harmonisée avec celle appliquée par la ville de Bordeaux pour des prestations identiques livrées par le même prestataire.

Ainsi, la part à la charge de l'agent, qui est fonction de l'indice de rémunération en vigueur au 1er janvier de l'année considérée, s'établit selon le barème suivant :

- T1 : indice majoré jusqu'à 350 : 2,45 €,
- T2 : indice majoré de 351 à 428 : 2,59 €,
- T3 : indice majoré au-delà de 428 : 3,66 €.

5. La résidence Vivaldi

Bordeaux Métropole est propriétaire au sein de la résidence Vivaldi située sur la commune de Laruns (Pyrénées atlantiques) de 27 appartements à vocation sociale et une cuisine à usage privatif.

L'accès à la résidence est accordé aux agents et retraités métropolitains ainsi qu'à leurs ascendants et descendants.

Les tarifs des appartements varient en fonction des critères suivants :

- la capacité d'accueil
 - catégorie 0 : 1 appartement spacieux issu de la réunion de deux appartements d'une capacité maximale de 8 personnes,
 - catégorie 1 : 2 appartements en duplex d'une capacité maximale de 6 personnes,
 - catégorie 2 : 5 appartements d'une capacité maximale de 5-6 personnes,
 - catégorie 3 : 4 appartements d'une capacité maximale de 4 personnes (chambre séparée),
 - catégorie 4 : 15 appartements (studios) d'une capacité maximale de 4 personnes.
- la saisonnalité : haute / moyenne / basse.
- la durée du séjour : semaine (6 nuitées), 2 nuitées et nuitée pour rallonger un séjour.

Malgré la crise sanitaire liée au COVID-19, l'année 2020 affiche une baisse de recettes de seulement 3 % avec un taux d'occupation annuel moyen de 17,50 % ; en revanche les recettes attendues pour 2021 font apparaître une baisse d'environ 30 % sur le premier trimestre, consécutive à la chute du tourisme hivernal due à la fermeture des remontées mécaniques, sachant que les recettes de janvier à mars représentant environ 50 % des recettes annuelles.

Dans ce contexte et dans la mesure où les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2017, il est proposé, d'une part de modifier ainsi la moyenne saison « période du 3 janvier à la fin des vacances de printemps toutes zones confondues (hors vacances d'hiver) et vacances d'été »

et d'adapter la tarification en appliquant une augmentation de 5 € sur le seul tarif « 2 nuitées » ; en effet, une majoration de 5 € de tous les tarifs représenterait une augmentation d'environ 4 %, jugée excessive. Cette augmentation se justifie également par la majoration des honoraires de gestion locative prévue pour 2022. Toutefois, les prix de location demeurent raisonnables pour des conditions agréables.

Il est donc proposé pour 2022 d'adapter les tarifs de la façon suivante :

	Haute Saison Vacances scolaires de fin d'année, et d'hiver toutes zones confondues			Moyenne saison Du 3 janvier à la fin des vacances de printemps toutes zones confondues, (hors vacances d'hiver) et vacances d'été			Basse saison Le reste de l'année		
	Semaine	2 nuitées	Nuitée	Semaine	2 nuitées	Nuitée	Semaine	2 nuitées	Nuitée
<i>Cat. 0</i>	490 €	175 €	90 €	440 €	145 €	80 €	340 €	105 €	55 €
<i>Cat. 1</i>	400 €	145 €	75 €	350 €	125 €	65 €	250 €	90 €	45 €
<i>Cat. 2</i>	370 €	125 €	65 €	280 €	100 €	50 €	220 €	80 €	40 €
<i>Cat. 3</i>	320 €	110 €	55 €	230 €	80 €	40 €	170 €	60 €	30 €
<i>Cat. 4</i>	260 €	90 €	45 €	170 €	60 €	30 €	140 €	50 €	25 €

Pour la cuisine privative d'une capacité de 12 personnes, il est proposé de maintenir la tarification de 2021, quelle que soit la saison :

10 € la journée / 15 € pour 2 jours / 40 € pour 6 jour

6. Les aires de grands passages

Les aires de grand passage proposent deux périodes d'accueil, le grand passage estival et l'accueil exceptionnel de groupes hors période du grand passage estival :

- le grand passage estival du 1er mai au 30 septembre : est exigible un dépôt de garantie de 400 € par groupe (contre 200 € en 2021) avec un paiement supplémentaire de 20 € par caravane et par semaine (un maintien du prix forfaitisé par caravane double essieu). Cette augmentation tarifaire n'impacte que le dépôt de garantie et s'explique par un double impératif : Un alignement du prix du dépôt de garantie par rapport aux autres prix fixés pour des aires de grand passage de capacité d'accueil comparable et pour se rapprocher du coût réel d'une réparation suite à une mauvaise utilisation des équipements mis à disposition,
- l'accueil hors grand passage estival du 1er octobre au 30 avril de l'année N+1 : par délibération n° 2020-287 du 25 septembre 2020 le conseil de métropole a fixé pour cette période exceptionnelle d'accueil de groupes, un nouveau tarif de 40 € par caravane et par semaine, avec un dépôt de garantie fixé à 400 €. Cette tarification se substitue à celle d'une tarification au mètre linéaire inadaptée et peu performante.

Le barème des dégradations – Ces tarifs sont inchangés pour 2022 et sont valables pour toutes les périodes d'occupation des aires.

Equipements endommagés	Tarifs TTC	Commentaire
Bornes électriques	5 934, 67€ l'unité	Délibération n°2015-0317du 29 Mai 2015
Câbles électriques		
Câbles 5 x 10 mm2	10, 60 €/ml	

Câbles 5 x 25 mm2	22,13 €/ml
Câbles 5 x 35 mm2	29,36 €/ml
Câbles 5 x 50 mm2	40,49 €/ml
câbles cuivre nu 29 x 10 mm2	3,73 €/ml
Compteurs	
Eau	38,00 € l'unité
Electricité	205,00 € l'unité
Robinetts d'alimentation en eau	27,90 € l'unité
Clôtures grillagées	33,48 €/ml
Portail	6 219,20 € l'unité
Bacs 770 l	122,22 € l'unité
Fosse	179,40 € l'unité
Terrain (planéité, gazon)	13,15 €/m2

La résorption des dépôts sauvages de déchets constatés : Ces tarifs sont inchangés pour 2021 et sont valables pour toutes les périodes d'occupation des aires.

Des bacs pour les ordures ménagères sont mis à disposition des groupes et collectés régulièrement.

Tout dépôt sauvage constaté sera résorbé à la charge du groupe, au tarif de 90 €/tonne (en application de la délibération n° 2002/782 du Conseil de Communauté du 18 octobre 2002).

7. Les aires permanentes d'accueil des gens du voyage

Pour les 8 Aires permanentes d'accueil (APA):

Un marché de gestion des aires en cours d'exécution avec un prix de place stabilisé à 2,30 € depuis 2016 et en lien avec un programme de réhabilitation des aires nécessaire, car depuis le transfert accepté par Bordeaux Métropole il s'est avéré nécessaire d'harmoniser les conditions d'accueil (les 8 aires sont de conception différente), en lien avec une tarification identique sur les 8 aires d'accueil.

Un prix de la place fixé à 2,30 € depuis 2015 (avec le transfert de compétence) et qui n'a subi d'augmentation depuis.

Entre temps, la Métropole s'est lancée dans un programme prévisionnel d'investissement de ses aires au titre de l'amélioration des conditions de stationnement et elle envisage une première augmentation tarifaire pour 2022 :

- 2,40 € le prix de la place (soit une augmentation de 0,10 cts)
- 72 € pour le dépôt de garantie soit + 2€ (ce dépôt correspond à un mois d'occupation sur aire).

L'aire de Mérignac est achevée et une nouvelle réhabilitation est engagée sur les communes de Bègles en 2021 et Villenave d'Ornon en 2022. Les investissements sont lissés au titre du plan pluriannuel d'investissement et Bordeaux Métropole a dû, dans le cadre d'une fermeture longue, voire très longue de l'aire (au-delà d'un mois) rechercher un terrain de substitution de l'aire de stationnement dans son propre patrimoine foncier. Il s'agit d'un aménagement temporaire de terrain avec convention d'occupation temporaire du terrain métropolitain et une distribution de fluides et collecte des ordures ménagères y est assurée. Les conditions de stationnement n'étant pas identiques à celles d'une aire, il est proposé un tarif intermédiaire : 3 € (prix de la place et fluides compris). Cette tarification applicable pour Bègles sera étendue à celle de Villenave d'Ornon lorsque l'aire connaîtra, à son tour, un programme de réhabilitation (avec une programmation prévue sur années 2022/début 2023). Une délibération a été prise au conseil de métropole de septembre 2021 pour entériner le

tarif dans le cadre de la régie publique en place et autoriser les encaissements correspondants.

La tarification exceptionnelle dite « tarification sociale » est adoptée en période hivernale pour 3 mois entre le 1er décembre à la fin février. Elle est attribuée sous réserve que les familles s'acquittent du droit de place baissé. Les familles poursuivent l'acquittement de leurs frais liés à la consommation des fluides (eau, électricité).

Ce dispositif permet de soutenir des familles en période hivernale et a pour effet de rendre les aires d'accueil plus attractives et de participer à la lutte contre le stationnement illicite.

Création par délibération n° 2020-284 du 25 septembre 2020 d'une tarification exceptionnelle de 1,30 € des frais de séjour par jour et par famille lors d'une crise sanitaire (ou circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation de l'administration). Cette décision est motivée par la situation de grande précarité que subisse la plupart des familles dans ces circonstances. Les consommations d'eau et d'électricité continuent, quant-à-elles, à être facturées au réel. Cette tarification est à maintenir pour 2022 car elle permet de conserver une souplesse dans le cadre de la régie si la tarification exceptionnelle devait être réutilisée selon des circonstances particulières (ex : état d'urgence sanitaire).

Depuis les fermetures estivales 2021 et les réouvertures des aires, progressivement, il est pratiqué un retour à la tarification habituelle soit 2,30 € le prix de la place sur aires permanentes d'accueil.

Enfin, les tarifs pour les dégradations seront appliqués au responsable sur la base suivante :

EQUIPEMENTS		
Piquets à linge	Manquants	80 €
	Détériorés	30 €
Poubelle	Manquante	150 €
	Détériorée	75 €
Clefs sanitaires	Manquante	10 € par clef
Plots d'ancrage pour auvent	Manquant	10 € par plot

ESPACES EXTERIEURS		
EQUIPEMENT CONCERNE	DEGRADATION CONSTATEE	COUT FORFAITAIRE
WC	Détérioré	165 €
	Sale	15 €
	Bouché anormalement	30 € de l'heure
Porte WC sanitaire (intérieur)	Détériorée	165 €
	Taguée	Forfait de 40 €
Murs intérieurs	Détériorés	150 €/m ²
	Tagués	40 €/m ²
	Sales	40 €/m ²
Siphon de douche	Détérioré	50 €
Miroir	Cassé	20 €
	Tagué ou gravé	20 €
Toiture	Détériorée	60 €/m ²
Interrupteur	Détérioré	Forfait de 30 €
Loquet intérieur	Cassé	Forfait de 35 €
Carrelage	Détérioré	Forfait de 50 €/m ²
Lampadaire	Détérioré	Forfait de 200 €
Evier	Détérioré	150 €
Siphon d'évier	Détérioré	30 €
	Bouché anormalement	30 € de l'heure

ESPACES INTERIEURS		
Eclairage globe extérieur	Cassé	Forfait de 75 €
	Tagué ou gravé	Forfait de 40 €
Murs extérieurs	Détériorés	Forfait de 150 €
	Tagués	Forfait de 40 €/m ²
Sol	Perçage	15 € par percement
	Sale	30 € le m ²
Siphon de sol	Détérioré	50 €
	Bouché anormalement	30 € de l'heure
	Sale	Forfait de 40 €
Porte WC sanitaire (extérieur)	Détériorée	Forfait de 150 €
	Taguée	Forfait de 40 €/m ²
Porte gaine technique	Détériorée	Forfait de 1500 €
	Taguée	Forfait de 40 €
Serrure WC/sanitaire	Détériorée	80 €
Emplacement	Sale	30 € le m ²
Robinet niche	Détérioré	Forfait de 25 €
Prise de courant	Détériorée	Forfait de 50 €
Loquet extérieur WC/sanitaire	Détérioré	Forfait de 35 €

8. Le service des parcs et stationnement concédés

Le service de parcs de stationnement est géré selon deux modes de gestion distincts :

- Régie à autonomie financière et personnalité morale (Régie Metpark),
- Délégations de service public (Société Central Parcs, Société BP3000).

Hors les parcs gérés par la Régie Metpark, cette dernière étant compétente en matière de fixation des redevances, il revient au Conseil de la Métropole de fixer les tarifs 2022 applicables à ses parcs publics.

1. Parc de stationnement Camille Jullian exploité par la Société Central Parcs

Par contrat de concession en date du 17 février 1989, modifié par avenants 1 à 9, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, a confié à la société Central Parcs la construction et l'exploitation du parc Camille Jullian pour une durée de 35 ans suivant la mise en service de l'ouvrage.

Les tarifs en vigueur découlent de la révision opérée par délibération n°2015-779 du 18 décembre 2015 et par avenant n°8 en date du 28 décembre 2015 pour la mise en place de la tarification au quart d'heure à compter du 1^{er} janvier 2016. Ils ont été depuis reconduits sans évolution.

En application de l'article 3.6 du contrat de concession, le délégataire a soumis une proposition d'évolution des tarifs applicables à compter du 1^{er} février 2022 qu'il vous est proposé de retenir. En conséquence, il convient d'adopter la grille tarifaire au 1^{er} février 2022 présentée en annexe de la présente délibération.

1.1. Tarifs Horaires

La grille horaire jour actuellement en vigueur, applicable de 8h00 à 20h00, est établie par pas de 15 minutes. Elle part de 1,20€ TTC pour le premier quart d'heure pour parvenir à 20,00€ TTC en fin de grille atteinte à compter de 8h30 de stationnement, soit une variation de +1,00€ en fin de grille par rapport à la tarification en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

La grille horaire nuit, applicable de 20h00 à 8h00, traduit la mise en place d'un forfait nuit de 8,00€ TTC avec application progressive sur les cinq premiers pas au quart d'heure. Elle évolue de +0,20€ à compter de la 1^{ère} heure de stationnement par rapport au forfait en vigueur en place depuis le 1^{er} janvier 2016.

1.2. Abonnements

L'abonnement nuit, sur les tranches horaires 20h00-8h00, s'élève à 60,00€ TTC mensuels, soit +2,00€ par rapport à l'abonnement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'abonnement illimité (24h/24) s'élève à 160,00€ TTC mensuels, soit +5,00€ par rapport au tarif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. Il fait l'objet d'un tarif préférentiel pour les résidents s'établissant à 125,00€ TTC mensuels, soit +5,00€ par rapport à celui en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

2. Parcs de stationnement Bourse, Jaurès, Tourny, Salinières et Meunier exploités par la Société BP3000

Par convention de délégation de service public en date du 29 juin 2000, modifiée par avenants 1 à 7, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, a délégué à la société BP3000 jusqu'au 31 décembre 2042 :

- la construction de 4 nouveaux parcs de stationnement : les parcs Jean Jaurès, Bourse, Salinières et Meunier,
- la réhabilitation du parc de stationnement Tourny.

Les tarifs horaires jour et nuit ainsi que les tarifs abonnements et amodiations applicables aux usagers et en vigueur n'ont pas connu d'évolution depuis le 1^{er} janvier 2019.

En application de l'article 7 de la convention de délégation de service public, le délégataire a soumis après négociation une proposition d'évolution des tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2022 qu'il vous est proposé de retenir. En conséquence, il convient d'adopter la grille tarifaire applicable au 1^{er} avril 2022 présentée en annexe de la présente délibération.

Il est précisé que le délégataire travaille actuellement à la définition de nouvelles formules d'abonnement accessibles aux résidents dans le but d'optimiser le remplissage des parkings et d'accompagner la mise en œuvre du stationnement payant sur voirie. Ces nouveaux tarifs seront soumis à un conseil ultérieur.

2.1. Tarifs Horaires

- Tarifs horaires jour

S'agissant des parcs Bourse, Jean Jaurès et Tourny, la grille horaire jour, applicable de 8h00 à 20h00, est établie par pas de 15 minutes. Elle part de 0,70€ TTC pour le premier quart d'heure pour parvenir à 22,10€ TTC en fin de grille atteinte à compter de 10h45 de stationnement. Par rapport à la tarification actuelle en place depuis le 1^{er} avril 2019, l'augmentation est concentrée sur les 5 premières heures (+0,10€ à +0,40€ selon la durée de stationnement), alors que les tarifs sont sans changement au-delà de 5 heures de stationnement.

S'agissant des parcs Salinières et André Meunier, la grille horaire jour, applicable de 8h00 à 20h00, est établie par pas de 15 minutes. Elle part de 0,50€ TTC pour le premier quart d'heure pour parvenir à 13,10€ TTC en fin de grille atteinte à compter de 8h45 de stationnement. L'augmentation varie de +0,10€ à +0,50€ selon la durée de stationnement sur l'ensemble de la grille par rapport à la tarification en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019.

- Tarifs Horaires nuit

La grille horaire nuit, applicable de 20h00 à 8h00 à tous les parcs de la délégation, retient un forfait nuit de 6,50€ TTC avec application progressive sur les quatre premiers pas au quart d'heure, soit une variation de +0,20€ par rapport au forfait actuel en place depuis le 1^{er} avril 2019.

2.2. Abonnements

- Abonnements généraux

L'abonnement illimité (24h/24) mensuel, applicable à compter du 1^{er} avril 2022, évolue de l'ordre de +2% par rapport à la tarification actuelle. Ainsi, il est de :

- 168,60€ TTC pour les non-résidents et 84,30€ TTC pour les résidents (contre 165,40€ et 82,70€ aujourd'hui) concernant les parcs Bourse et Jean Jaurès,
- 175,80€ TTC pour les non-résidents et 87,90€ TTC pour les résidents (contre 172,10€ et 86,10€ aujourd'hui) concernant le parc Tourny,
- 107,60€ TTC pour les non-résidents et 56,20€ TTC pour les résidents (contre 105,50€ et 55,10€ aujourd'hui) concernant les parcs Salinières et André Meunier.

L'abonnement Nuit (de 19h00 à 9h00) mensuel à compter du 1^{er} avril 2022 s'établit à :

- 72,60€ TTC pour les non-résidents et 36,30€ TTC pour les résidents (contre 71,10€ et 35,60€ TTC aujourd'hui) concernant les parcs Bourse et Jean Jaurès,
- 74,60€ TTC pour les non-résidents et 37,30€ TTC pour les résidents (contre 73,20€ et 36,60€ TTC aujourd'hui) concernant le parc Tourny,
- 29,30€ TTC pour les non-résidents et 15,30€ TTC pour les résidents (contre 28,70€ et 15,00€ TTC aujourd'hui) concernant les parcs Salinières et André Meunier.

L'abonnement motos (24h/24) à compter du 1^{er} avril 2022, identique pour tous les parcs, est de 37,30€ TTC mensuel (contre 36,60€ TTC aujourd'hui).

- **Abonnements spéciaux**

Les étudiants ainsi que les véhicules de taille inférieure à 3,50 mètres bénéficient d'abonnements préférentiels représentant 50% de l'abonnement illimité non-résident mensuel.

L'évolution des différents abonnements est de l'ordre de +2% par rapport à la tarification actuelle.

2.3. Amodiations

- **Forfait**

Le versement initial est fixé à compter du 1^{er} avril 2022, pour 15 ans, à :

- 45 522,00€ TTC pour les non résidents et 22 761,00€ TTC pour les résidents concernant les parcs Bourse et Jean Jaurès,
- 47 466,00€ TTC pour les non résidents et 23 733,00€ TTC pour les résidents concernant le parc Tourny,
- 29 052,00€ TTC pour les non résidents et 15 174,00€ TTC pour les résidents concernant les parcs Salinières et André Meunier.

- **Participation aux charges**

La participation annuelle à compter du 1^{er} avril 2022 s'établit à 279,30€ TTC pour l'ensemble des parcs.

L'évolution des amodiations est de l'ordre de 2% par rapport à la tarification actuelle.

GRILLE DES TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS POUR 2022 (€UROS TTC)

Parc Camille Jullian

Application à compter du : 01/02/2022

TARIFS USAGERS HORAIRES

Parc Camille Jullian

Tranches horaires

TARIF JOUR

De 8h00 à 20h00

FORFAIT NUIT

De 20h00 à 8h00

Durée de stationnement	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽¹⁾	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽¹⁾
	De	à	Valeur		De	à	Valeur	
De 0 min à 15 min	0	15	1,20 €	1,20 €	0	15	2,00 €	2,00 €
De 15 min à 30 min	15	30	1,20 €	2,40 €	15	30	1,50 €	3,50 €
De 30 min à 45 min	30	45	0,30 €	2,70 €	30	45	1,50 €	5,00 €
De 45 min à 60 min	45	60	0,30 €	3,00 €	45	60	1,50 €	6,50 €
De 1h00 à 1h15	60	75	1,20 €	4,20 €	60	75	1,50 €	8,00 €
De 1h15 à 1h30	75	90	1,20 €	5,40 €	75	90	- €	8,00 €
De 1h30 à 1h45	90	105	0,80 €	6,20 €	90	105	- €	8,00 €
De 1h45 à 2h00	105	120	0,30 €	6,50 €	105	120	- €	8,00 €
De 2h00 à 2h15	120	135	1,00 €	7,50 €	120	135	- €	8,00 €
De 2h15 à 2h30	135	150	0,20 €	7,70 €	135	150	- €	8,00 €
De 2h30 à 2h45	150	165	0,20 €	7,90 €	150	165	- €	8,00 €
De 2h45 à 3h00	165	180	0,30 €	8,20 €	165	180	- €	8,00 €
De 3h00 à 3h15	180	195	1,00 €	9,20 €	180	195	- €	8,00 €
De 3h15 à 3h30	195	210	0,70 €	9,90 €	195	210	- €	8,00 €
De 3h30 à 3h45	210	225	0,20 €	10,10 €	210	225	- €	8,00 €
De 3h45 à 4h00	225	240	0,20 €	10,30 €	225	240	- €	8,00 €
De 4h00 à 4h15	240	255	1,00 €	11,30 €	240	255	- €	8,00 €
De 4h15 à 4h30	255	270	0,50 €	11,80 €	255	270	- €	8,00 €
De 4h30 à 4h45	270	285	0,20 €	12,00 €	270	285	- €	8,00 €
De 4h45 à 5h00	285	300	0,20 €	12,20 €	285	300	- €	8,00 €
De 5h00 à 5h15	300	315	1,00 €	13,20 €	300	315	- €	8,00 €
De 5h15 à 5h30	315	330	0,50 €	13,70 €	315	330	- €	8,00 €
De 5h30 à 5h45	330	345	0,30 €	14,00 €	330	345	- €	8,00 €
De 5h45 à 6h00	345	360	0,30 €	14,30 €	345	360	- €	8,00 €
De 6h00 à 6h15	360	375	1,00 €	15,30 €	360	375	- €	8,00 €
De 6h15 à 6h30	375	390	0,50 €	15,80 €	375	390	- €	8,00 €
De 6h30 à 6h45	390	405	0,30 €	16,10 €	390	405	- €	8,00 €
De 6h45 à 7h00	405	420	0,30 €	16,40 €	405	420	- €	8,00 €
De 7h00 à 7h15	420	435	1,00 €	17,40 €	420	435	- €	8,00 €
De 7h15 à 7h30	435	450	0,40 €	17,80 €	435	450	- €	8,00 €
De 7h30 à 7h45	450	465	0,40 €	18,20 €	450	465	- €	8,00 €
De 7h45 à 8h00	465	480	0,30 €	18,50 €	465	480	- €	8,00 €
De 8h00 à 8h15	480	495	1,00 €	19,50 €	480	495	- €	8,00 €
De 8h15 à 8h30	495	510	0,40 €	19,90 €	495	510	- €	8,00 €
De 8h30 à 8h45	510	525	0,10 €	20,00 €	510	525	- €	8,00 €
De 8h45 à 9h00	525	540	- €	20,00 €	525	540	- €	8,00 €
De 9h00 à 9h15	540	555	- €	20,00 €	540	555	- €	8,00 €
De 9h15 à 9h30	555	570	- €	20,00 €	555	570	- €	8,00 €
De 9h30 à 9h45	570	585	- €	20,00 €	570	585	- €	8,00 €
De 9h45 à 10h00	585	600	- €	20,00 €	585	600	- €	8,00 €
De 10h00 à 10h15	600	615	- €	20,00 €	600	615	- €	8,00 €
De 10h15 à 10h30	615	630	- €	20,00 €	615	630	- €	8,00 €
De 10h30 à 10h45	630	645	- €	20,00 €	630	645	- €	8,00 €
De 10h45 à 11h00	645	660	- €	20,00 €	645	660	- €	8,00 €
De 11h00 à 11h15	660	675	- €	20,00 €	660	675	- €	8,00 €
De 11h15 à 11h30	675	690	- €	20,00 €	675	690	- €	8,00 €
De 11h30 à 11h45	690	705	- €	20,00 €	690	705	- €	8,00 €
De 11h45 à 12h00	705	720	- €	20,00 €	705	720	- €	8,00 €

TARIFS USAGERS ABONNES

Tranches horaires Catégorie usagers	ABONNEMENT NUIT <i>De 20h00 à 8h00</i>		ABONNEMENT ILLIMITE <i>24h/24h</i>	
	RESIDENT	NON RESIDENT	RESIDENT	NON RESIDENT
Durée d'abonnement	Prix TTC ⁽¹⁾		Prix TTC ⁽¹⁾	
Mensuel	60,00 €	60,00 €	125,00 €	160,00 €
Trimestrielle	180,00 €	180,00 €	375,00 €	480,00 €
Semestrielle	330,00 €	330,00 €	670,00 €	840,00 €
Annuelle	600,00 €	600,00 €	1 250,00 €	1 600,00 €

(1) TTC établi compte tenu d'un taux de TVA à 20%

GRILLE TARIFAIRE POUR 2022 (EUROS TTC)

Parcs BOURSE - JAURES - TOURNY - SALINIÈRES - MEUNIER

Application à compter du: 01/04/2022

TARIFS USAGERS HORAIRES

Tranches horaires PARCS	TARIF JOUR De 8h00 à 20h00 BOURSE - JAURES - TOURNY				TARIF JOUR De 8h00 à 20h00 SALINIÈRES - MEUNIER				FORFAIT NUIT De 20h00 à 8h00 TOUT PARC			
	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽²⁾ (Valeurs pas cumulées)	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽²⁾ (Valeurs pas cumulées)	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽²⁾ (Valeurs pas cumulées)
Durée de stationnement ⁽¹⁾	De	à	Valeur		De	à	Valeur		De	à	Valeur	
De 0 min à 15 min	0	15	0,70 €	0,70	0	15	0,50 €	0,50	0	15	1,60 €	1,60
De 15 min à 30 min	15	30	0,60 €	1,30	15	30	0,60 €	1,10	15	30	1,70 €	3,30
De 30 min à 45 min	30	45	0,70 €	2,00	30	45	0,50 €	1,60	30	45	1,60 €	4,90
De 45 min à 60 min	45	60	0,60 €	2,60	45	60	0,60 €	2,20	45	60	1,60 €	6,50
De 1h00 à 1h15	60	75	1,00 €	3,60	60	75	0,40 €	2,60	60	75	- €	6,50
De 1h15 à 1h30	75	90	1,00 €	4,60	75	90	0,40 €	3,00	75	90	- €	6,50
De 1h30 à 1h45	90	105	0,90 €	5,50	90	105	0,50 €	3,50	90	105	- €	6,50
De 1h45 à 2h00	105	120	1,00 €	6,50	105	120	0,40 €	3,90	105	120	- €	6,50
De 2h00 à 2h15	120	135	0,50 €	7,00	120	135	0,30 €	4,20	120	135	- €	6,50
De 2h15 à 2h30	135	150	0,50 €	7,50	135	150	0,40 €	4,60	135	150	- €	6,50
De 2h30 à 2h45	150	165	0,50 €	8,00	150	165	0,30 €	4,90	150	165	- €	6,50
De 2h45 à 3h00	165	180	0,50 €	8,50	165	180	0,30 €	5,20	165	180	- €	6,50
De 3h00 à 3h15	180	195	0,50 €	9,00	180	195	0,40 €	5,60	180	195	- €	6,50
De 3h15 à 3h30	195	210	0,50 €	9,50	195	210	0,30 €	5,90	195	210	- €	6,50
De 3h30 à 3h45	210	225	0,50 €	10,00	210	225	0,30 €	6,20	210	225	- €	6,50
De 3h45 à 4h00	225	240	0,50 €	10,50	225	240	0,30 €	6,50	225	240	- €	6,50
De 4h00 à 4h15	240	255	0,50 €	11,00	240	255	0,40 €	6,90	240	255	- €	6,50
De 4h15 à 4h30	255	270	0,50 €	11,50	255	270	0,30 €	7,20	255	270	- €	6,50
De 4h30 à 4h45	270	285	0,50 €	12,00	270	285	0,30 €	7,50	270	285	- €	6,50
De 4h45 à 5h00	285	300	0,50 €	12,50	285	300	0,30 €	7,80	285	300	- €	6,50
De 5h00 à 5h15	300	315	0,50 €	13,00	300	315	0,40 €	8,20	300	315	- €	6,50
De 5h15 à 5h30	315	330	0,40 €	13,40	315	330	0,30 €	8,50	315	330	- €	6,50
De 5h30 à 5h45	330	345	0,40 €	13,80	330	345	0,30 €	8,80	330	345	- €	6,50
De 5h45 à 6h00	345	360	0,40 €	14,20	345	360	0,30 €	9,10	345	360	- €	6,50
De 6h00 à 6h15	360	375	0,50 €	14,70	360	375	0,40 €	9,50	360	375	- €	6,50
De 6h15 à 6h30	375	390	0,40 €	15,10	375	390	0,30 €	9,80	375	390	- €	6,50
De 6h30 à 6h45	390	405	0,40 €	15,50	390	405	0,30 €	10,10	390	405	- €	6,50
De 6h45 à 7h00	405	420	0,40 €	15,90	405	420	0,30 €	10,40	405	420	- €	6,50
De 7h00 à 7h15	420	435	0,40 €	16,30	420	435	0,40 €	10,80	420	435	- €	6,50
De 7h15 à 7h30	435	450	0,50 €	16,80	435	450	0,30 €	11,10	435	450	- €	6,50
De 7h30 à 7h45	450	465	0,40 €	17,20	450	465	0,30 €	11,40	450	465	- €	6,50
De 7h45 à 8h00	465	480	0,40 €	17,60	465	480	0,30 €	11,70	465	480	- €	6,50
De 8h00 à 8h15	480	495	0,40 €	18,00	480	495	0,40 €	12,10	480	495	- €	6,50
De 8h15 à 8h30	495	510	0,40 €	18,40	495	510	0,30 €	12,40	495	510	- €	6,50
De 8h30 à 8h45	510	525	0,40 €	18,80	510	525	0,30 €	12,70	510	525	- €	6,50
De 8h45 à 9h00	525	540	0,50 €	19,30	525	540	0,40 €	13,10	525	540	- €	6,50
De 9h00 à 9h15	540	555	0,40 €	19,70	540	555	- €	13,10	540	555	- €	6,50
De 9h15 à 9h30	555	570	0,40 €	20,10	555	570	- €	13,10	555	570	- €	6,50
De 9h30 à 9h45	570	585	0,40 €	20,50	570	585	- €	13,10	570	585	- €	6,50
De 9h45 à 10h00	585	600	0,40 €	20,90	585	600	- €	13,10	585	600	- €	6,50
De 10h00 à 10h15	600	615	0,40 €	21,30	600	615	- €	13,10	600	615	- €	6,50
De 10h15 à 10h30	615	630	0,30 €	21,60	615	630	- €	13,10	615	630	- €	6,50
De 10h30 à 10h45	630	645	0,30 €	21,90	630	645	- €	13,10	630	645	- €	6,50
De 10h45 à 11h00	645	660	0,20 €	22,10	645	660	- €	13,10	645	660	- €	6,50
De 11h00 à 11h15	660	675	- €	22,10	660	675	- €	13,10	660	675	- €	6,50
De 11h15 à 11h30	675	690	- €	22,10	675	690	- €	13,10	675	690	- €	6,50
De 11h30 à 11h45	690	705	- €	22,10	690	705	- €	13,10	690	705	- €	6,50
De 11h45 à 12h00	705	720	- €	22,10	705	720	- €	13,10	705	720	- €	6,50

(1) Le passage d'un pas au pas suivant s'établit comme suit:

- * 1^{er} pas: De 0 minute à 14 minutes et 59 secondes
- * 2^d pas: De 15 minutes à 30 minutes et 59 secondes
- etc...

(2) Les prix de référence sont des prix TTC établis compte tenu d'un taux de TVA à 20%

Conformément à l'article 7.2 de la convention, dans le cas où l'assiette ou le montant de TVA viendrait à être modifié, les prix de référence seraient modifiés en conséquence par application de la formule suivante:

TVA_n est le taux de TVA applicable à la date de valeur de la présente grille, soit 20%

TVA_p est le taux de TVA applicable à la date considérée

TARIFS USAGERS ABONNES

Abonnements généraux:

Tranches horaires PARCS Catégorie usagers	ABONNEMENT NUIT De 19h00 à 9h00 BOURSE - JAURES		ABONNEMENT NUIT De 19h00 à 9h00 TOURNY		ABONNEMENT NUIT De 19h00 à 9h00 SALINIÈRES		ABONNEMENT NUIT De 19h00 à 9h00 MEUNIER	
	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS
Durée d'abonnement	Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾	
Mensuelle	36,30 €	72,60 €	37,30 €	74,60 €	15,30 €	29,30 €	15,30 €	29,30 €
Trimestrielle	1,3% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL × 3)							
Semestrielle	1,7% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL × 6)							
Annuelle	3% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL × 12)							

Tranches horaires PARCS Catégorie usagers	ABONNEMENT ILLIMITE 24h/24h BOURSE - JAURES		ABONNEMENT ILLIMITE 24h/24h TOURNY		ABONNEMENT ILLIMITE 24h/24h SALINIÈRES		ABONNEMENT ILLIMITE 24h/24h MEUNIER	
	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS
Durée d'abonnement	Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾	
Mensuelle	84,30 €	168,60 €	87,90 €	175,80 €	56,20 €	107,60 €	56,20 €	107,60 €
Trimestrielle	1,3% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL × 3)							
Semestrielle	1,7% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL × 6)							
Annuelle	3% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL × 12)							

Tranches horaires PARCS Catégorie usagers	ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS 24h/24h BOURSE - JAURES		ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS 24h/24h TOURNY		ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS 24h/24h SALINIÈRES		ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS 24h/24h MEUNIER	
	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS
Durée d'abonnement	Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾	
Mensuelle	37,30 €		37,30 €		37,30 €		37,30 €	
Trimestrielle	1,3% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL × 3)							
Semestrielle	1,7% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL × 6)							
Annuelle	3% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL × 12)							

Abonnements spéciaux:

Tranches horaires PARCS Catégorie usagers	ABONNEMENT UrbisStudent 24h/24h BOURSE - JAURES ETUDIANTS		ABONNEMENT UrbisStudent 24h/24h TOURNY ETUDIANTS		ABONNEMENT UrbisStudent 24h/24h SALINIÈRES ETUDIANTS		ABONNEMENT UrbisStudent 24h/24h MEUNIER ETUDIANTS	
	Prix TTC ⁽²⁾	[50% de réduction sur le tarif ABONNEMENT ILLIMITE NON RESIDENT mensuel (Offre soumise à conditions)]						
	84,30 €		87,90 €		53,80 €		53,80 €	
Tranches horaires PARCS Catégorie usagers	ABONNEMENT UrbisMini 24h/24h BOURSE - JAURES VEHICULES DE TAILLE < 3,50M		ABONNEMENT UrbisMini 24h/24h TOURNY VEHICULES DE TAILLE < 3,50M		ABONNEMENT UrbisMini 24h/24h SALINIÈRES VEHICULES DE TAILLE < 3,50M		ABONNEMENT UrbisMini 24h/24h MEUNIER VEHICULES DE TAILLE < 3,50M	
	Prix TTC ⁽²⁾	[50% de réduction sur le tarif ABONNEMENT ILLIMITE NON RESIDENT mensuel (Offre soumise à conditions)]						
	84,30 €		87,90 €		53,80 €		53,80 €	

TARIFS AMODIATIONS

Catégorie usagers	TARIFS AMODIATIONS BOURSE - JAURES		TARIFS AMODIATIONS TOURNY		TARIFS AMODIATIONS SALINIÈRES		TARIFS AMODIATIONS MEUNIER	
	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS
Durée Amodiation	Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾	
	Forfait (versement initial)							
15 ans	22 761,00	45 522,00	23 733,00	47 466,00	15 174,00	29 052,00	15 174,00 €	29 052,00 €
20 ans	30 348,00	60 696,00	31 644,00	63 288,00	20 232,00	38 736,00	20 232,00 €	38 736,00 €
25 ans	37 935,00	75 870,00	39 555,00	79 110,00	25 290,00	48 420,00	25 290,00 €	48 420,00 €
30 ans	45 522,00	91 044,00	47 466,00	94 932,00	30 348,00	58 104,00	30 348,00 €	58 104,00 €
	+ Participation aux charges Annuelle							
Toute durée	279,30	279,30 €	279,30	279,30 €	279,30	279,30 €	279,30 €	279,30 €

9. Les équipements fluviaux métropolitains

Pour 2022, les tarifs généraux du Service public industriel et commercial (SPIC)

« exploitations des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole » ne subiront aucune augmentation.

Seuls les tarifs applicables aux paquebots fluviaux font l'objet d'une proposition de modification avec la poursuite d'une redevance dotée d'une part fixe et variable, cette dernière étant liée à la réalité de l'activité.

La proposition de modification s'exprime ainsi :

- pour les paquebots fluviaux : création d'une part fixe correspondant à 50 % de la redevance 2019 : 31 188 € TTC pour les bateaux mesurant jusqu'à 110 m, et 38 049 € TTC pour les bateaux de plus de 110m,
- et d'une part variable calculée en fonction du nombre de croisières réellement effectuées pendant l'année 2022, la valeur d'une croisière servant à la base de calcul de la facturation de cette part variable étant de 730 € TTC. ».

Tarifs spécifiques aux équipements fluviaux de Bordeaux			
Petite Plaisance			
Stationnement (fluides inclus)			
	Dimensions maximum	Unité	Tarifs TTC
1	De 0 à 10 mètres	Semaine	120,00
2	De 10,01 à 15,00 mètres	Semaine	190,00
3	De 15,01 à 24 mètres	Semaine	280,00
	Logistique escales de paquebots maritimes (exonérés de TVA)	Unité	Tarifs TTC
4	Tarif journalier	Jour	1 400,00 €
	Escales de paquebots fluviaux	Unité	Tarifs TTC
5	Redevance annuelle - part fixe paquebots jusqu'à 110m (exigible octobre 2022)		31 188,00 €
	Redevance annuelle - part fixe paquebots de plus de 110m de long (exigible octobre 2022)		38 149,00 €
	Redevance annuelle - part variable (exigible premier trimestre 2023)		Nb croisières x 730.00€
	Accostages paquebots fluviaux	Unité	Tarifs TTC
6	Accostages et touchers à la demande sur les pontons Cité du Vin et Belvédère		360,00 €

Tarifs applicables sur l'ensemble des équipements métropolitains

Petite Plaisance				
Stationnement (fluides inclus)				
Dimensions maximum	Unité	Tarifs TTC		
De 0 à 10 mètres	Nuitée	20,00 €		
De 10,01 à 15,00 mètres	Nuitée	30,00 €		
De 15,01 à 24 mètres	Nuitée	45,00 €		
Grande Plaisance (navires >24 m)				
Dimensions maximum	Unité	Tarifs TTC		
Plus de 24 mètres	Nuitée	8 € le mètre		
Les péniches de plus de 24 mètres sont facturées au tarif petite plaisance (donc dans la tranche inférieure : de 15,01 à 24 mètres)				
Pour les unités de plaisance multicoque, les tarifs de stationnement sont majorés de 30%.				
Franchise portuaire: une franchise de redevance portuaire (fluides compris) est instaurée au profit des plaisanciers possédant un bateau ayant un contrat annuel dans l'un des 14 ports du réseau EUSKAQUITAINE. Les plaisanciers qui justifieront de ce contrat se verront offrir une franchise portuaire à raison de 2 nuitées maximum par an. Cette franchise pourra également être appliquée dans les autres ports du réseau, et dans ce cas le nombre de nuitées gratuites ne pourra excéder 8 unités sur l'ensemble des ports du réseau.				
Refacturation Electricité : bateaux logements et bateaux professionnels disposant d'un compteur dédié.	Unité	Tarifs TTC		
Prix du Kwh (refacturation dans le cadre de la convention d'occupation ou du contrat de réservation sur la base du nb de Kwh consommés)	Kwh	0,15 €		
Refacturation Electricité	Unité	Tarifs TTC		
Bateaux professionnels aux bornes Power Lock	Kwh	0,28 €		
Refacturation eau potable: Bornes de puisage.	Unité	Tarifs TTC		
	Mètre Cube	2,00 €		
Location du bateau de service de Bordeaux Métropole .	Unité	Tarifs TTC		
Transport de personnes, (6 maxi), travaux nautiques, transport de marchandises.	Heure	120,00 €		
Stationnements et accostages interdits sur les pontons et sur les terres pleins, en cas de non-respect des zones et des horaires d'accostage, de non signature des contrats de réservation, en cas de non-paiement des redevances ou en cas de "sous location à vocation touristique non autorisée»	Unité	Tarifs TTC		
	Jour	100,00 €		
Equipements fluviaux professionnels - Stationnement	Unité	Tarifs TTC	Unité	Tarifs TTC
De 0 à 10 mètres	Nuitée	13,00 €	Mois	130,00 €
De 10,01 à 20 mètres	Nuitée	24,00 €	Mois	231,00 €
De 20,01 à 30 mètres	Nuitée	28,00 €	Mois	271,00 €
De 30,01 à 40 mètres	Nuitée	31,00 €	Mois	309,00 €
De 40,01 à 50 mètres	Nuitée	39,00 €	Mois	386,00 €
De 50,01 à 60 mètres	Nuitée	51,00 €	Mois	505,00 €
De 60,01 à 70 mètres	Nuitée	64,00 €	Mois	631,00 €
De 70,01 à 80 mètres	Nuitée	76,00 €	Mois	757,00 €
Equipements fluviaux professionnels - Stationnement sur corps mort	Unité	Tarifs TTC	Unité	Tarifs TTC
De 0 à 10 mètres	Nuitée	6,50 €	Mois	65,00 €
De 10,01 à 20 mètres	Nuitée	12,00 €	Mois	115,50 €
De 20,01 à 30 mètres	Nuitée	14,00 €	Mois	135,50 €
Equipements fluviaux professionnels - Accostage	Unité	Tarifs TTC	Unité	Tarifs TTC
De 0 à 10 mètres	Jour	4,00 €	Année	139,00 €
De 10,01 à 20 mètres	Jour	8,00 €	Année	463,00 €
De 20,01 à 30 mètres	Jour	9,00 €	Année	541,00 €
De 30,01 à 40 mètres	Jour	11,00 €	Année	618,00 €
De 40,01 à 50 mètres	Jour	13,00 €	Année	772,00 €
De 50,01 à 60 mètres	Jour	19,00 €	Année	1 009,00 €
De 60,01 à 70 mètres	Jour	26,00 €	Année	1 387,00 €
De 70,01 à 80 mètres	Jour	32,00 €	Année	1 892,00 €
Equipements fluviaux professionnels - Fluides	Unité	Tarifs TTC		
De 0 à 10 mètres	Jour	6,00 €		
De 10,01 à 20 mètres	Jour	6,00 €		
De 20,01 à 30 mètres	Jour	6,00 €		
De 30,01 à 40 mètres	Jour	11,00 €		
De 40,01 à 50 mètres	Jour	11,00 €		
De 50,01 à 60 mètres	Jour	19,00 €		
De 60,01 à 70 mètres	Jour	19,00 €		
De 70,01 à 80 mètres	Jour	25,00 €		

Tarifs applicables sur les équipements fluviaux de Bègles, d'Ambès et de Lormont

Aire Technique	Unité	Tarifs TTC
De 0 à 4,99 mètres	Mois	45,00 €
De 5 à 5,99 mètres	Mois	54,00 €
De 6 à 6,99 mètres	Mois	62,00 €
De 7 à 7,99 mètres	Mois	71,00 €
De 8 à 8,99 mètres	Mois	80,00 €
De 9 à 9,99 mètres	Mois	89,00 €
De 10 à 10,99 mètres	Mois	98,00 €
De 11 à 11,99 mètres	Mois	105,00 €
De 12 à 12,99 mètres	Mois	115,00 €
De 13 à 13,99 mètres	Mois	124,00 €
De 14 à 14,99 mètres	Mois	133,00 €
Aire Hivernage	Unité	Tarifs TTC
De 0 à 4,99 mètres	Mois	25,00 €
De 5 à 5,99 mètres	Mois	42,00 €
De 6 à 6,99 mètres	Mois	50,00 €
De 7 à 7,99 mètres	Mois	58,00 €
De 8 à 8,99 mètres	Mois	66,00 €
De 9 à 9,99 mètres	Mois	73,00 €
De 10 à 10,99 mètres	Mois	81,00 €
De 11 à 11,99 mètres	Mois	89,00 €
De 12 à 16 mètres	Mois	98,00 €
>16 mètres / le mètre supplémentaire	Mois	9,00 €
Bateaux Logements- Réservation sur 12 mois - Échéance mensuelle	Unité	Tarifs TTC
De 0 à 4,99 mètres	Mois	56,00 €
De 5 à 5,99 mètres	Mois	64,00 €
De 6 à 6,99 mètres	Mois	80,00 €
De 7 à 7,99 mètres	Mois	94,00 €
De 8 à 8,99 mètres	Mois	110,00 €
De 9 à 9,99 mètres	Mois	130,00 €
De 10 à 10,99 mètres	Mois	154,00 €
De 11 à 11,99 mètres	Mois	182,00 €
De 12 à 16 mètres	Mois	218,00 €
>16 mètres / le mètre supplémentaire	Mois	14,00 €
Bateaux Logements- PRATIQUANT LA SOUS LOCATION	Unité	Tarifs TTC
Majoration sur tarif annuel quels que soit le nombre de jours ouverts à la location		20%
Saisonniers	Unité	Tarifs TTC
De 0 à 4,99 mètres	Mois	83,00 €
De 5 à 5,99 mètres	Mois	95,00 €
De 6 à 6,99 mètres	Mois	118,00 €
De 7 à 7,99 mètres	Mois	138,00 €
De 8 à 8,99 mètres	Mois	162,00 €
De 9 à 9,99 mètres	Mois	191,00 €
De 10 à 10,99 mètres	Mois	225,00 €
De 11 à 11,99 mètres	Mois	265,00 €
De 12 à 16 mètres	Mois	319,00 €
>16 mètres / le mètre supplémentaire	Mois	20,00 €
Bateaux non habités - Réservation sur 12 mois - Échéance mensuelle	Unité	Tarifs TTC
De 0 à 4,99 mètres	Mois	60,00 €
De 5 à 5,99 mètres	Mois	68,00 €
De 6 à 6,99 mètres	Mois	84,00 €
De 7 à 7,99 mètres	Mois	99,00 €
De 8 à 8,99 mètres	Mois	116,00 €
De 9 à 9,99 mètres	Mois	136,00 €
De 10 à 10,99 mètres	Mois	161,00 €
De 11 à 11,99 mètres	Mois	190,00 €
De 12 à 16 mètres	Mois	228,00 €
>16 mètres / le mètre supplémentaire	Mois	9,00 €
Autres redevances		
Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public fluvial	Unité	Tarifs TTC
AOT carrelet (cabane, passerelle, parvis)	Année	350,00 €
Autres prestations	Unité	Tarifs TTC
Mise en fourrière	Forfait	800,00 €
Location nettoyeur haute pression	Forfait	37,00 €
Manutention d'un bateau dans l'enceinte de Port Garonne par ber hydraulique et tracteur. Prestation comprenant mise à l'eau ou sortie d'eau, et réalisée par les agents de Bordeaux Métropole.	Forfait	155,00 €
Utilisation aire de grutage	Heure	52,00 €
Utilisation grue matage et dématage / Halte nautique de Lormont	Heure	62,00 €
Heure supplémentaire / Halte nautique de Lormont		42,00 €
Vente de carburant	Ajouter 0,20 € sur prix achat arrondi à 2 décimales	
Services	Unité	Tarifs TTC
Clés / cartes d'accès	1	25,00 €
Jeton de douche	1	1,50 €
Jeton de lave-linge	1	3,00 €
Jeton de sèche-linge	10 mn	1,00 €
Inscription sur liste d'attente	Année	15,00 €
Vente Livre : Guide fluvial l'Estuaire de la Gironde (Editions du Breil)	1	20,50 €

Dans le cadre du 2^e Plan vélo métropolitain 2017-2020, la Maison du vélo de Bordeaux située au 69 cours Pasteur à Bordeaux et créée en 2003 a évolué en 2018 en Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA).

Prêt de vélos

La MAMMA délivre notamment des prêts de vélos à titre gratuit pour les résidents majeurs de la Métropole qui met à disposition des usagers différents types de vélo (classiques, vélo à assistance électrique, vélo-cargos, tricycles, vélo-pousseur, vélo pliant...) afin de répondre aux différentes attentes et de tester différents modèles. Les prêts sont limités dans le temps (10 mois pour les vélos classiques, 2 mois pour les autres types de vélos) et non renouvelables à l'exception du prêt spécial étudiant.

Les prêts sont possibles du mardi au samedi au 69 cours Pasteur et des permanences hebdomadaires sont assurées dans un réseau de maisons de mobilités associatives :

- Cycles et Manivelles à Bègles,
- Etu'récup sur le campus et à Pessac centre,
- Léon à vélo sur Mérignac,
- Vélo-Cité pour la Maison itinérante de la Rive droite sur les communes de Floirac, Lormont, Cenon et Bassens)
- la mairie de quartier de Bordeaux - Caudéran.

Les différentes règles régissant ce dispositif, et notamment les frais de réparation et pénalités applicables à l'utilisateur en cas de vol et de non-restitution de vélo sont reprises dans la **délibération n°2019-642 présentée au Conseil métropolitain du 25 octobre 2019**.

Le détail des tarifs 2022 est ainsi présenté en annexe.

Stationnement vélo

Depuis le 1^{er} octobre 2020, la MAMMA gère également un service de stationnements vélo avec 3 nouvelles offres de stationnement qui sont mises en place progressivement :

- des bicycletteries,
- des abris-vélos,
- des véloboxs,

fonctionnant grâce des abonnements.

Les différentes règles régissant ces dispositifs, et notamment les frais d'abonnement et pénalités applicables à l'utilisateur en cas de non-restitution des clés/badges sont reprises dans la **délibération n°2020-222 qui a été présentée devant le Conseil métropolitain du 25 septembre 2020**.

Prêt de vélos « étudiants »

A l'issue du confinement imposé par la crise sanitaire cette année, Bordeaux Métropole, comme de nombreux territoires en France a élaboré un Plan d'urgence pour encourager plus encore l'usage du vélo. Parmi les mesures envisagées, figure la création d'un nouveau prêt de vélo pour les étudiants.

En effet, ces derniers sont une « cible » prioritaire pour le développement de l'usage du vélo, à l'heure où beaucoup adoptent des comportements de mobilité qu'ils garderont plus tard dans leur vie professionnelle.

Or différentes enquêtes menées ces dernières années montrent que la population étudiante de la métropole bordelaise utilise moins le vélo que d'autres catégories de métropolitains, ou moins que les étudiants d'autres agglomérations.

En attendant le prochain Plan modes actifs 2021-2024 qui proposera différentes mesures pour encourager cet usage, le prêt de vélo dédié aux étudiants est une première réponse.

Il se base sur les mêmes modalités que celles votées en juillet 2017 et amendées en octobre 2019. Il s'agit d'un prêt de vélo « classique » (modèle Arcade Renaissance), prêté gratuitement par la MAMMA, avec application de pénalités en cas de non-restitution du vélo.

Un nouveau règlement d'usage du prêt de vélo métropolitain spécifique aux étudiants du territoire sera annexé à chaque contrat conclu avec l'utilisateur tel que validé par **la délibération n°2020/221 du 25 septembre 2020**.

Le détail des tarifs appliqués est ainsi présenté en annexe.

ANNEXE – Tarifs 2022 MAMMA Prêts de vélos

Les prêts de vélo sont gratuits, mais des pénalités s'appliquent en cas de retard dans la restitution selon les échéanciers suivants :

Montant pénalité de	Tarifs des pièces pour Vélo classique modèle Beach City	
Code	Désignation	Prix HT 2022
PFRG12	Fourche Beach peinte BX5006 26"	45,71 €
PPCT07	Cintre touring alu silver	13,11 €
PPJD09	Jeu de direction acier chromé D22,2 cone 26,4 Fileté	3,90 €
PPLV69	Leviers de frein D/G	12,76 €
PPPG46	Poignée Hermans Zeglo 120mm (unité)	1,00 €
PPPT49	Potence Alu VTC Fixe avec plongeur	14,00 €
PASN26	Sonette tournante Alu Argent	1,95 €
PPFRB5-V01/SY0331	Kit Freinage AV/AR V-Brake	19,14 €
SY99103	Pipe coudée 90° + soufflet plastique noir	2,08 €
PPGFEG12	Butée de réglage de frein V-Brake	0,70 €
CL510V	Patin de Frein à Visser - vendu à l'unité	1,45 €
CLB7136	Câble Frein VTT pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,07 €
TW853	Embout câble Argent - Vendu à l'unité	0,12 €
CL4005	Gaine de Frein noire - Vendue au mètre	1,25 €
CL15	Embout de Gaine de frein - Vendu à l'unité	0,12 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €
CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendue au mètre	1,09 €
TW208	Embout de Gaine de Dérailleur - Vendu à l'unité	0,12 €
PTBP78	Boîtier de pédalier ibex 120mm	14,00 €
PTCH16	Chaîne Z410 104 maillons	7,98 €
PTEM18	Ensemble manivelle Alu 170 mm - 42 dents	16,84 €
PPPD08	Pédales VTC D/G (paire)	4,25 €
PRRL23	Roue libre monovitesse 18 dents	11,69 €
PACD09	Catadioptre de roue jaune à clipser	0,89 €
PRCA25 / D26S	Chambre à air 26x1,5 (valve schrader)	2,72 €
PRFJ14	Fond de jante 26" haute résistance bleu 18mm	1,60 €
DE200	Pneu Déli 26 x 1,75 anticrevaision 2,5 mm	15,63 €
PRRT8	Roue AR 26" axe plein inox	31,72 €
PRMR03	Moyeu AR Alu 26"	8,33 €

PRRY62	Rayon inox 2mm L259mm	0,47 €
PRRYA8	Rayon inox 2mm L257mm	0,47 €
PRFN9	Roue AV 26" Axe plein Rayons Inox	29,59 €
PRMF17	Moyeu AV Axe plein 26" + 2 écrous	8,33 €
PADY07	Dynamo Duo Basta Gauche Noire	5,14 €
PAEC98	Feu AR rouge à piles Pixéo - led	7,60 €
A010507	Projecteur AV à piles Galéo XB avec support	12,30 €
PABQ28	Béquille Latérale Alu réglable vis incluse	11,52 €
PABQCP01	Embout de béquille latérale ESGE plastique noir	1,69 €
PACT21	Carter de chaîne acier noir 42 dents	32,68 €
PAGBA7	Garde boue 26 "plastique Gris	16,90 €
PAGBTG20	Tringle double inox LG360mm	1,60 €
PPTS09	Tige de selle diam 25,4	10,46 €
PPSLD3	Selle royale country	17,36 €
A1508	Antivol spiral Auvray City 1,5m D.8mm Noir	7,30 €
PVBL03	Boulon pour serrage selle D.8 x 45mm	0,89 €
PAPTEC00	Protège feu AR Garde boue Noir	1,60 €

Tarifs des pièces pour Vélo classique modèle Renaissance

Code	Désignation	Prix HT 2022
PCAT08	Consommable patte dynamo K104-4M	12,05 €
A011236	Cadre 26" - RENAISSANCE - H46 Acier (multi couleur)	144,50 €
PFRG12N	FOURCHE 26" Retro L208 D. 22.2 Sans patte Dynamo	43,90 €
PASN26	Sonette tournante Alu Argent	1,95 €
PPCT07	Cintre touring VTC D25.4 L570 Alu Argent	13,11 €
PPJD09	Jeu de direction fileté D22.2 Argent vrac	3,90 €
A010304	Jeu de direction fileté D22.2 Argent boîte	4,25 €
PPLV69	Leviers de frein D/G (paire)	12,76 €
PPPG57-V01	Poignée Hermans Zalmiac L125mm D22 (unité)	1,00 €
PPPT49	Potence Alu VTC Fixe avec plongeur	14,00 €
PPFRB5-V01/SY0331	Kit Freinage AV/AR V-Brake	19,14 €
SY99103	Pipe coudée 90° + soufflet plastique noir	2,08 €
PPGFEG12	Butée de réglage de frein V-Brake	0,70 €
CL510V	Patin de Frein à Visser - vendu à l'unité	1,45 €
CLB7136	Câble Frein VTT pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,07 €
TW853	Embout Câble Argent - Vendu à l'unité	0,12 €
CL4005	Gaine de Frein noire - Vendue au mètre	1,25 €
CL15	Embout de Gaine de frein - Vendu à l'unité	0,12 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €
CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendue au mètre	1,09 €
TW208	Embout de Gaine de Dérailleur - Vendu à l'unité	0,12 €
PVRV04	Insert Fileté Alu M5	0,71 €
PPPD08	Pédales VTC D/G (paire)	4,25 €
PRRL23	Roue libre monovitesse 18 dents	11,69 €
PTBP79	Boîtier de pédalier Thun L114	7,27 €
PTCH16	Chaîne Z410 104 maillons	7,98 €
PTEM18	Ensemble manivelle Alu 170mm	16,84 €
PRFN9	Roue AV 26" Argent - Axe plein rayon Inox	29,59 €
PRRT8	Roue AR 26" Argent monovitesse - Axe plein rayon Inox	31,72 €
PRRYA8L	Rayon 15/14 Inox pour AR L257 - D 2mm	0,47 €
PRRY62L	Rayon 15/14 Inox pour AV L259 - D 2mm	0,47 €
PRCA25/D26S	Chambre à air 26x1,5 (valve schrader)	2,72 €

PRFJ14	Fond de jante 26" haute résistance bleu 18mm	1,60 €
DE200	Pneu Déli 26 x 1,75 anticrevaison 2,5 mm	15,63 €
PADY07	Dynamo Duo Basta Gauche Noire	5,14 €
PAECA04	Feu AR rouge Go filaire led temporisé	6,90 €
PAECA03	Projecteur AV à Led Echo 15 lux avec support	13,40 €
PAECCS03	Cosse à œil D6mm	0,65 €
PAECCS05	Cosse femelle plate 2.8	0,57 €
PAECFL08	Fil de lumière double fil 2,5m + 2 cosses 2,8	1,60 €
PAPTEC00	Protège feu AR Garde boue Noir	1,60 €
PABQ11	Béquille Latérale ESGE Alu L250mm avec vis	9,57 €
PABQCP01	Embout de béquille latérale ESGE plastique noir	1,70 €
PACT21	Carter de chaîne acier noir 42 dents	32,68 €
PAGBE4	Paire de Garde-boue 26" F55 Inox	23,92 €
PAGBTG43	Tringle U Acier L325	1,60 €
PPSLD3	Selle royale country	17,36 €
PPSSBR00	Blocage de selle à bille axe 6mm L50mm Alu Argent	4,43 €
PPTS09	Tige de selle VTC Argent D25,4 L300	10,46 €
PACD09	Catadioptré de roue jaune à clipser	0,89 €

Tarifs des pièces pour Vélo à assistance électrique modèle Vitality N7

Code	Désignation	Prix HT 2022
PRF1E9	Roue AV 28" M260 Argent Axe Creux rayon inox	59,00 €
PCRG1G2	Cadre Alu Vitality 28 F H46	185,00 €
PFSPA0	Fourche Noire 28 suspension VTC head set 1/8 pour V-brake	72,00 €
PASN26	Sonette tournante Alu Argent	1,95 €
A008033	Poignée Hermans Zelglo plastique noire TPE45 - L120 (unité)	2,60 €
PPLV69	Leviers de frein D/G	12,76 €
A008032	Poignée Hermans Zelglo plastique noire TPE45 - L90 (unité)	2,40 €
PPPTB6	Potence VTC Head Set D28,6 réglable Alu Noire	26,22 €
PPCT19	Cintre plat VTC D25,4 L610 Alu Argent	11,69 €
PPPTET02	Entretoise Potence Ahead set D28,6 H10mm Noir	1,60 €
PPJD36	Jeu de direction Ahead Set Noir semi-intégré 1" 1/8	19,49 €
PPFRB5-V01/SY0331	Kit Freinage AV/AR V-Brake	19,14 €
SY99103	Pipe coudée 90° + soufflet plastique noir	2,08 €
PPGFEG12	Butée de réglage de frein V-Brake	0,70 €
CL510V	Patin de Frein à Visser - vendu à l'unité	1,45 €
CLB7136	Câble Frein VTT pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,07 €
TW853	Embout Câble Argent - Vendu à l'unité	0,12 €
CL4005	Gaine de Frein noire - Vendue au mètre	1,25 €
CL15	Embout de Gaine de frein - Vendu à l'unité	0,12 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €
CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendue au mètre	1,09 €
TW208	Embout de Gaine de Dérailleur Vendus à l'unité	0,12 €
PVRD55	Rondelle antirotation bleue ("8 R") pour Moyeu Nexus 7	9,39 €
PVRD56	Rondelle antirotation verte ("7 R") pour Moyeu Nexus 7	9,39 €
PVRV04	Insert Fileté Alu M5	0,71 €
A008053	Patte de dérailleur Alu Cadre Vitality	13,11 €
PTMN70	Manette revoshift N7 Shimano complète	12,95 €
PRPG00	Pignon 16 dents chaîne Shimano Noir	4,08 €
SPT20	Tendeur de chaîne Shimano Alfine	23,57 €
PTEMF8	Plateau Mono 38 dents Alu Noir Moteur central BAFANG	57,80 €
PTEMMG05	Manivelle Gauche Alu Noire L170 carré standard	16,84 €

A011332	Pédales VTC gros filetage corps et cage Alu Argent (paire)	11,60 €
PTEMMD05	Manivelle Droite Alu Noire L170 carré standard	16,84 €
PTCH25	Chaîne Z410 116 maillons anticorrosion Argent	7,98 €
PRRX2	Roue AR 28" Double Paroi M260 Argent N7 Cardan et chaîne	214,40 €
	Roue reconditionnée	49,80 €
PRCA65/D735S	Chambre à air 700x35C (valve schrader)	2,98 €
PRPNP4/DD739	Pneu 700x35C City Kenda anticrevaillon bandes réfléchissantes	16,73 €
PREN10	Accessoire Moyeu N7	14,37 €
PRFJ20	Fond de jante 28" HPM 22x1750mm Haute résistance bleu	1,77 €
PREN16	Cache Nexus 3V & 7V pour montage sans roller brake	2,66 €
PAECFL21	Fil de lumière AV 1200mm moteur central	13,82 €
PAECA03	Projecteur à fil ECHO 15 lux à LED avec temporisation Support inox	13,40 €
PAPB63/AO15028	Porte-Bagage AR 28" pour Vitality (peint multi-color)	92,14 €
A010125 ou A012144	Patte centrale de porte-bagage PAPB63	2,31 €
PAGBA3	Paire Garde -boue 28" F48 court Gris	18,07 €
PAGBTG41	Tringle double 28" à couper L345	1,60 €
PAPBFX24	Patte latérale de porte-bagage Alu ronde courbée LG210	4,25 €
PACT74	Carter de protection pour moteur central BAFANG	31,89 €
PPSLK5	Selle royal Freeway Noire Gel	21,80 €
PPSSBR00	Blocage de selle à bille axe 6mm L50mm Alu Argent	4,43 €
PPSSCL05G	Collier de selle Alu Argent D32 sans blocage avec vis pointeau	3,02 €
PACT67	Carter chaîne 38 dents plastique Fumé / Noir	12,05 €
A008235	Béquille AR réglable fixation sur cadre entraxe 40mm	26,93 €
PABQCP01	Embout de béquille latérale ESGE plastique noir	1,69 €
PPTS22	Tige de Selle VTC D27.2 L300mm avec chariot Alu Argent	10,10 €
PACD09	Catadioptré de roue orange à clipser	0,89 €
PCAT66	Gaine spirale plastique Noir D9.5mm vendu au m	6,38 €
PVSP64	Etoile de carter de chaîne noir moteur central BAFANG + visserie	11,34 €
A009521	Système antivol à câble pour tige de selle D25,4mm	17,55 €
PAAV99	Antivol de Cadre Axa Solid Plus Noir clé rétractable	24,99 €
PAAV48C	Câble plug-in pour antivol de cadre Axa L80 / D15mm	17,36 €
PAAV48C1	Câble plug-in pour antivol de cadre Axa L150 / D10mm	18,96 €
PAPBVC00	Collier Velcro 320 mm pour antivol	4,33 €
PPCTCP34	Display 28" moteur central BAFANG avec commande déportée	151,50 €
PREND9	Capteur de vitesse moteur central BAFANG	27,29 €
PRENE0	Câble Display - Moteur central BAFANG L80cm	21,26 €
PAPBBT17-V01	Batterie Phylion Li-ion 36V 11Ah noire avec feu intégré (ecopart)	495,00 €
PAECAR04	Feu intégré pour batterie Phylion	46,46 €
PAPBCT14	Glissière batterie porte-bagage plastique noir	46,46 €
PAPBCT08C-3	Serrure noire de batterie Phylion avec 2 clés	22,33 €
PTBPMOA2	Moteur Central BAFANG 36V-250W (contrôleur intégré)	756,00 €
PACCHBT08	Chargeur Phylion 36V pour batterie Arcade	72,50 €
RAY280	Rayon Inox 280 mm Diamètre 2mm	0,56 €

**Tarifs des pièces pour Vélo à assistance électrique modèle Vitality
Dérailleur**

Code	Désignation	Prix HT 2022
PRFG8	Roue AV 28" double paroi ER10 Alu noire - Axe Creux rayons inox	36,00 €
PCRG1G2	Cadre Alu Vitality 28 F H46	185,00 €
PFSPA0	Fourche Noire 28 suspension VTC head set 1/8 pour V-brake	72,00 €
PASN26	Sonnette tournante Alu Argent	1,95 €
A008033	Poignée Hermans Zelglo plastique noire TPE45 - L120 (unité)	2,60 €

PPLV69	Leviers de frein D/G	12,76 €
A008032	Poignée Hermans Zelglo plastique noire TPE45 - L90 (unité)	2,40 €
PPPTB6	Potence VTC Head Set D28,6 réglable Alu Noire	26,22 €
PPCT19	Cintre plat VTC D25,4 L610 Alu Argent	11,69 €
PPPTET02	Entretoise Potence Ahead set D28,6 H10mm Noir	1,60 €
PPJD36	Jeu de direction Ahead Set Noir semi-intégré 1" 1/8	19,49 €
PPFRB5-V01/SY0331	Kit Freinage AV/AR V-Brake	19,14 €
SY99103	Pipe coudée 90° + soufflet plastique noir	2,08 €
PPGFEG12	Butée de réglage de frein V-Brake	0,70 €
CL510V	Patin de Frein à Visser - vendu à l'unité	1,45 €
CLB7136	Câble Frein VTT pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,07 €
TW853	Embout Câble Argent - Vendu à l'unité	0,12 €
CL4005	Gaine de Frein noire - Vendue au mètre	1,25 €
CL15	Embout de Gaine de frein - Vendu à l'unité	0,12 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €
CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendue au mètre	1,09 €
TW208	Embout de Gaine de Dérailleur - Vendu à l'unité	0,12 €
PVRV04	Insert Fileté Alu M5	0,71 €
A008053	Patte de dérailleur Alu Cadre Vitality	13,11 €
PTMN73	Manette droite Shimano Alcéra -dérailleur AR	19,31 €
PAPTRY05	Protège rayon moyeu shimano - d145 mm	3,91 €
PTCS07	Cassette 8 vitesses - 11-30 dents Shimano Acéra & Alivio	25,45 €
PTDR43	Dérailleur AR Shimano Altus 8 vitesses	22,18 €
PTEMF8	Plateau Mono 38 dents Alu Noir Moteur central BAFANG	57,80 €
PTEMMG05	Manivelle Gauche Alu Noire L170 carré standard	16,84 €
A011332	Pédales VTC gros filetage corps et cage Alu Argent (paire)	11,60 €
PTEMD05	Manivelle Droite Alu Noire L170 carré standard	16,84 €
PTCH25	Chaîne Z410 116 maillons anticorrosion Argent	7,98 €
PRR1E9	Roue AR 28" Double Paroi M260 Alu noire - Axe creux cassette 8V	60,17 €
PRCA65/D735S	Chambre à air 700x35C (valve schrader)	2,98 €
PRPNP4/DD739	Pneu 700x35C City Kenda anticrevaision bandes réfléchissantes	16,73 €
PRFJ20	Fond de jante 28" HPM 22x1750mm Haute résistance bleu	1,77 €
PAECL21	Fil de lumière AV 1200mm moteur central	13,82 €
PAECA03	Projecteur à fil ECHO 15 lux à LED avec temporisation Support inox	13,40 €
PAPB63/AO15028	Porte-bagage AR 28" pour Vitality (peint multi-color)	92,14 €
A010125	Patte centrale de porte-bagage PAPB63	2,31 €
PAGBA3	Paire Garde-boue 28" F48 court Gris	18,07 €
PAGBTG41	Tringle double 28" à couper L345	1,60 €
PAPBFX24	Patte latérale de porte-bagage Alu ronde courbée LG210	4,25 €
PACT74	Carter de protection pour moteur central BAFANG	31,89 €
PPSLK5	Selle royal Freeway Noire Gel	21,80 €
PPSSBR00	Blocage de selle à bille axe 6mm L50mm Alu Argent	4,43 €
PPSSCL05G	Collier de selle Alu Argent D32 sans blocage avec vis pointeau	3,02 €
PACT67	Carter chaîne 38 dents plastique Fumé / Noir	12,05 €
A008235	Béquille AR réglable fixation sur cadre entraxe 40mm	26,93 €
PABQCP01	Embout de béquille latérale ESGE plastique noir	1,69 €
PPTS22	Tige de Selle VTC D27.2 L300mm avec chariot Alu Argent	10,10 €
PACD09	Catadioptré de roue orange à clipser	0,89 €
PCAT66	Gaine spirale plastique Noir D9.5mm vendu au m	6,38 €
PVSP64	Etoile de carter de chaîne noir moteur central BAFANG + visserie	11,34 €
A009521	Système antivol à câble pour tige de selle	17,55 €
PAAV99	Antivol de Cadre Axa Solid Plus Noir clé rétractable	24,99 €

PAAV48C	Câble plug-in pour antivol de cadre Axa L80 / D15mm	17,36 €
PAAV48C1	Câble plug-in pour antivol de cadre Axa L150 / D10mm	18,96 €
PAPBVC00	Collier Velcro 320 mm pour antivol	4,33 €
PPCTCP34	Display 28" moteur central BAFANG avec commande déportée	151,50 €
PREND9	Capteur de vitesse moteur central BAFANG	27,29 €
PRENE0	Câble Display - Moteur central BAFANG L80cm	21,26 €
PAPBBT17-V01	Batterie Phylion Li-ion 36V 11Ah noire avec feu intégré (ecopart)	495,00 €
PAECAR04	Feu intégré pour batterie Phylion	46,46 €
PAPBCT14	Glissière batterie porte-bagage plastique noir	46,46 €
PAPBCT08C-3	Serrure noire de batterie Phylion avec 2 clés	22,33 €
PTBPMOA2	Moteur Central BAFANG 36V-250W (contrôleur intégré)	720,00 €
PACCHBT08	Chargeur Phylion 36V pour batterie Arcade	72,50 €
RAY280	Rayon Inox 280 mm Diamètre 2mm	0,56 €

Tarifs des pièces pour Vélo pliant modèle Folding

Code	Désignation	Prix HT 2022
SPCRG37	Cadre 20" H38 Pliant Alu <i>Manette pliage central cadre folding (fournie avec cadre)</i>	187,00 €
PFRGQ1	Fourche 20" LG193 D25.4 FOLDING (peinte multi-color)	45,71 €
PPLV69	Leviers de frein D/G (paire)	12,76 €
A008032	Poignée Herrmans Zeliglo plastique noire TPE45 - L90 (unité)	2,40 €
A008033	Poignée Herrmans Zeliglo plastique noire TPE45 - L120 (unité)	2,60 €
PPCT13	Cintre VTC Alu D25.4 L580 Argent	9,57 €
A010211	Mousse de protection pour cintre L400 mm vendue par paire	4,65 €
PPPT79	Potence Alu vélo pliant à plongeur télescopique et pliable D25.4	68,93 €
PPJD11/A10314	Jeu direction Oversize D25.4 cône 30mm noir fileté	5,50 €
PASN12	Sonnette argent	1,24 €
PPFR08	Frein roller-brake AR Shimano pour Nexus BRIM31R	21,62 €
PPFRB5-V01/SY0331	Kit Freinage AV/AR V-Brake	19,14 €
SY99103	Pipe coudée 90° + soufflet plastique noir	2,08 €
PPGFEG12	Butée de réglage de frein V-Brake	0,70 €
CL510V	Patin de Frein à Visser - vendu à l'unité	1,45 €
CLB7136	Câble Frein VTT pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,07 €
TW853	Embout Câble Argent - Vendu à l'unité	0,12 €
CL4005	Gaine de Frein noire - Vendue au mètre	1,25 €
CL15	Embout de Gaine de frein - Vendu à l'unité	0,12 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €
CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendue au mètre	1,09 €
TW208	Embout de Gaine de Dérailleur - Vendu à l'unité	0,12 €
PPPD70	Pédales Resine Pliante Noir, gros filetage (paire)	11,52 €
PTMN69	Manette revoshift droite Nexus 3 Shimano 2200mm	13,11 €
PRPG03	Pignon 19 dents Shimano Argent pour Nexus	4,08 €
PTBP78	Boîtier de pédalier Ibx 120mm	14,00 €
PTCH25	Chaîne Z410 116 maillons Monovitesse anticorrosion	7,98 €
PTEMD1	Ensemble manivelle Alu 42dents L152mm double disque	16,30 €
PRCA07/D20S	Chambre à air 20" x 1.75 valve schrader	2,60 €
PRR0B0	Roue AR 20" Double Paroi Alu Moyeu Alu Axe creux	90,37 €
PREN44	Accessoire Moyeu Nexus 3V (Axe de sélecteur +écrous de roue + cache)	5,85 €
PRFJ22	Fond de jante 20" HPS 20x406mm Haute résistance	1,45 €
A008739 / PRFR06	Roue AV 20" Double paroi Alu Argent Moyeu Alu Axe creux	26,22 €
PRFM06	Blocage rapide moyeu roue AV axe creux	10,12 €
A011862	Rayon 15/14 Inox pour roue AR 20"	0,43 €

A011863	Rayon 15/14 Inox pour roue AV 20"	0,43 €
PRPNK6	Pneu 20"x1,75 K-shield plus noir K-935 bandes réfléchissantes	22,33 €
PAEC95	Feu AR à piles SPARK Led On/Off entraxe 80mm + piles	8,51 €
A010507	Projecteur AV à piles Galéo XB avec support	12,30 €
PPSSCL16	Collier de selle Alu D34.9 avec blocage	6,21 €
PPSSBR00	Blocage de selle à bille axe 6mm L50mm Alu Argent	4,43 €
PPTS89	Tige de selle Alu Argent avec chariot D28.6 L350mm	17,19 €
PPSLK5	Selle royal Freeway Noire Gel	21,80 €
PAGBF4	Paire Garde-boue 20" F55 blanc	15,24 €
PAGBTG55	Tringle en U L245mm pour 20"	1,60 €
PABQ30	Béquille Réglable Eco - 24" et 26" + visserie	6,73 €
PABQCP01	Embout de béquille latérale ESGE plastique noir	1,69 €
PAPBVC00	Collier Velcro 320 mm pour antivol	4,33 €
PACD21	Catadiopre de roue orange à visser	1,42 €

Tarifs des pièces pour Vélo cargo T-Box Bac

Code	Désignation	Prix HT 2022
PCATD7	Tôle Alu pour châssis T-BOX	228,38 €
PCATJ1	Barre Adaptation caisse explorer sur T-BOX	145,69 €
PVSP49	Support Projecteur AV Fil Sprint Inox court LG 5cm	1,06 €
SPPFR07	Kit Frein Hydraulique AV Helix 7,5L avec répartiteur	275,63 €
SPPFR08	Kit Frein Hydraulique AR Helix 7E avec coupe circuit D5.9	232,31 €
PPPBCL8	Collier Blanc en "P" pour fil D6 (sachet 100)	0,09 €
SPC33	Châssis non amovible du triporteur Box	290,00 €
SPCRG52	Cadre Alu 24" pour triporteur Box	240,00 €
PASN12	Sonnette argent	1,24 €
PFPV03	Pivot court Triporteur T-Box D28.6 avec 5 écrous et 2 entretoises	141,75 €
PFPV04	Pivot Long Triporteur D25.4	230,34 €
PPCT55	Cintre VTC Alu 25.4 Noir L580	15,24 €
PPJD27	Jeu de direction 25.4 à visser avec rondelle crantée T-Box	14,36 €
PPJDRL03	Roulement 2202 RSR oscillant pour pivot T-Box	35,44 €
PPJDTG01	Tringle de direction pour Triporteur T Box	14,18 €
A008032	Poignée Herrmans Zelglo plastique noire TPE45 - L90 (unité)	2,40 €
A008033	Poignée Herrmans Zelglo plastique noire TPE45 - L120 (unité)	2,60 €
PPPT99	Potence Ahead Set Noir D28.6	31,89 €
PPPTET11	Entretoise pour colonne de direction cadre T-Box (petit modèle)	16,14 €
PPPTET12	Entretoise de direction 28.6x24.4 T-Box (grand modèle / fente)	26,58 €
PPFRDQ02	Disque de frein Bengal 160 mm	11,81 €
PPFRPT18	Paire de plaquettes pour frein à disque Bengal	15,36 €
PVSP55	Support étrier de frein hydraulique droit T-Box	137,81 €
PVSP56	Support étrier de frein hydraulique gauche T-Box	137,81 €
PCAT14	Consommable passe gaine H-504	15,36 €
PPCB33	Cable dérailleur Indexe Inox 2700	6,38 €
PTGC07	Guide câble de colonne de direction LG590 pour T-Box	14,18 €
PTGC08	Guide câble de cadre inférieur AV LG 200 pour T-Box	14,18 €
PTGC09	Guide câble de cadre inférieur AR LG 200 pour T-Box	14,18 €
PTGC10	Guide câble de poutre inférieur AV LG 260 pour T-Box	14,18 €
PPPD40	Pédales VTC gros filetage corps et cage Alu Argent (paire)	10,28 €
PRRL14	Roue Libre Shimano 6V 14-28 dents	11,17 €
PTBP81	Boitier de pédalier Neco L124.5mm VP-BC73ME	16,30 €
PTCH35	Chaîne Z51 118 maillons anti-corrosion Argent	9,57 €
PTDR43	Dérailleur AR 8V altus fixation direct cadre	22,15 €

TW853	Embout Câble Argent - Vendu à l'unité	0,12 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €
CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendue au mètre	1,09 €
TW208	Embout de Gaine de Dérailleur - Vendu à l'unité	0,12 €
PTEM87	Ensemble Manivelle Alu 42dents L170mm	20,20 €
PTMN61-V01	Manette shimano revoshift Droite 6V Indexée noire cable L2400mm	6,38 €
A008746	Roue AV 24 Moyeu à disque 36 T-Box Prod	200,50 €
PRRYF5L	Rayon 15/14 Inox pour AR L196 - D 2,3-2,0 mm	0,55 €
A010867	Rayon 15/14 Inox pour AV L230 - D 2mm	0,47 €
A008921	Roue AR 24 à disque moteur électrique 36V 10Ah T-Box Prod	311,85 €
PRCA09	Chambre à air 24" x 1,75 Valve Schrader	2,13 €
PRFJ27	Fond de jante jaune HPS 507/24" x 22mm renforcé pour jante large	1,42 €
P100759	Pneu 24" x 1.75 Marathon plus city noir bandes réfléchissantes	39,32 €
PAEC67	Feu AR Seculite à Led pour fil avec temporisation	27,11 €
PAEC70	Projecteur à fil Pilot Steady Amp Halogène 3W avec temporisation	45,71 €
PAECSP02	Support de feu AR Seculite sur tige de selle	6,73 €
PAPTEC04M	Protège feu AV Inox	33,31 €
PAGBK6	Garde-boue AV 24" gauche Alu avec tringle T-Box	28,35 €
PAGBK7	Garde-boue AV 24" droit Alu avec tringle T-Box	28,35 €
PAGBK8	Garde-boue AR 24" Alu avec tringle T-Box	28,35 €
PAPBSPECL00	Capot AR de porte-bagage VAE avec 2 clés Tranzx	37,21 €
PCATB7	Caisse Aluminium pour T-Box	255,94 €
PCATD9	Panneau latéral Alu Pour caisse PCATB7 (D/G)	212,63 €
PCATE0	Panneau AR Alu Pour caisse PCATB7	212,63 €
PCATE1	Panneau AV Alu Pour caisse PCATB7	212,63 €
PCATD7	Plaque Alu sous caisse	232,31 €
PPSLG7	Selle royal star noire avec ressort élastomère	17,36 €
PPSSBR07	Blocage de selle Alu silver D.8	6,91 €
PPSSCL13-V01	Collier selle Alu Silver D.32 H17 sans blocage	2,84 €
PPTS22	Tige de Selle VTC D27.2 L300mm avec chariot Alu Argent	10,10 €
PACD09	Catadioptré de roue orange à clipser	0,89 €
PCAT63	Gaine spirale plastique Noir D6mm pour VAE vendu au m	3,19 €
PCAT66	Gaine spirale plastique Noir D9.5mm vendu au m	6,38 €
PCAT81	Butée Parabolique M6x18mm	6,02 €
PCAT85	Vérin Hydraulique fileté D6 200 N LG305	228,00 €
PCAT89	Ensemble rotule Inox M10 D13 taraudage droite + écrou	49,61 €
PCAT90	Ensemble rotule Inox M6 D10 taraudage droite	49,61 €
PREN54	Disque aimanté D65mm rotation pédalage vélo à chaîne Tranzx	7,62 €
PACCHBT01	Chargeur Batterie 36V Lithium	121,00 €
PAECFL09	Câble du connecteur à l'éclairage AV 1,2M	15,16 €
PAECFL10	Câble du connecteur à l'éclairage AR 1,5M	15,56 €
PAPBBT03	Batterie 36V 11 Ah Lithium Tranzx grise	572,00 €
PAPBCT04	Contrôleur double de batterie 36V dont 1 avec commutateur	155,37 €
PPCTCP29	Display DP03 pour T-Box	122,61 €
PREN73	Cable détecteur de rotation 1M D4,5mm	9,65 €
PREN74	Cable du Display au contrôleur L170mm + 3 connecteurs pour éclairage	49,23 €
PREN84	Cable contrôleur - moteur L160mm connecteur à visser	62,02 €
SPRMFELC06	Moyeu arrière motorisé - T-Box - Frein Disque - 250W 36V - Connecteur Vis - Alu - Argent	215,00 €

Tarifs des pièces pour Vélo cargo T-Box Family

Code	Désignation	Prix HT 2022
PCATD7	Tôle Alu pour châssis T-BOX	228,38 €
PCATJ1	Barre Adaptation caisse explorer sur T-BOX	145,69 €
PVSP49	Support Projecteur AV Fil Sprint Inox court LG 5cm	1,06 €
S3VLB6	Explorer - Remorque 2 enfants Bac vert	372,09 €
SPPFR07	Kit Frein Hydraulique AV Helix 7,5L avec répartiteur	275,63 €
SPPFR08	Kit Frein Hydraulique AR Helix 7E avec coupe circuit D5.9	232,31 €
PPPBCL8	Collier Blanc en "P" pour fil D6 (sachet 100)	0,09 €
SPC33	Châssis non amovible du triporteur Box	290,00 €
SPCRG52	Cadre Alu 24" pour triporteur Box	240,00 €
PASN12	Sonnette argent	1,24 €
PFPV03	Pivot court Triporteur T-Box D28.6 avec 5 écrous et 2 entretoises	141,75 €
PFPV04	Pivot Long Triporteur D25.4	230,34 €
PPCT55	Cintre VTC Alu 25.4 Noir L580	15,24 €
PPJD27	Jeu de direction 25.4 à visser avec rondelle crantée T-Box	14,36 €
PPJDRL03	Roulement 2202 RSR oscillant pour pivot T-Box	35,44 €
PPJDTG01	Tringle de direction pour Triporteur T Box	14,18 €
A008032	Poignée Herrmans Zelglo plastique noire TPE45 - L90 (unité)	2,40 €
A008033	Poignée Herrmans Zelglo plastique noire TPE45 - L120 (unité)	2,60 €
PPPT99	Potence Ahead Set Noir D28.6	31,89 €
PPPTET11	Entretoise pour colonne de direction cadre T-Box (petit modèle)	16,14 €
PPPTET12	Entretoise de direction 28.6x24.4 T-Box (grand modèle / fente)	26,58 €
PPFRDQ02	Disque de frein Bengal 160 mm	11,81 €
PPFRPT18	Paire de plaquettes pour frein à disque Bengal	15,36 €
PVSP55	Support étrier de frein hydraulique droit T-Box	137,81 €
PVSP56	Support étrier de frein hydraulique gauche T-Box	137,81 €
PCAT14	Consommable passe gaine H-504	15,36 €
PPCB33	Cable dérailleur Indexe Inox 2700	6,38 €
PTGC07	Guide câble de colonne de direction LG590 pour T-Box	14,18 €
PTGC08	Guide câble de cadre inférieur AV LG 200 pour T-Box	14,18 €
PTGC09	Guide câble de cadre inférieur AR LG 200 pour T-Box	14,18 €
PTGC10	Guide câble de poutre inférieur AV LG 260 pour T-Box	14,18 €
PPPD40	Pédales VTC gros filetage corps et cage Alu Argent (paire)	10,28 €
PRRL14	Roue Libre Shimano 6V 14-28 dents	11,17 €
PTBP81	Boitier de pédalier Neco L124.5mm VP-BC73ME	16,30 €
PTCH35	Chaîne Z51 118 maillons anti-corrosion Argent	9,57 €
PTDR43	Dérailleur AR 8V altus fixation direct cadre	22,15 €
TW853	Embout Câble Argent - Vendu à l'unité	0,12 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €
CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendu au mètre	1,09 €
TW208	Embout de Gaine de Dérailleur - Vendu à l'unité	0,12 €
PTEM87	Ensemble Manivelle Alu 42dents L170mm	20,20 €
PTMN61-V01	Manette shimano revoshift Droite 6V Indexee noire cable L2400mm	6,38 €
A008746	Roue AV 24 Moyeu à disque 36 T-Box Prod	200,50 €
A008921	Roue AR 24 à disque moteur électrique 36V 10Ah T-Box Prod	311,85 €
PRRYF5L	Rayon 15/14 Inox pour AR L196 - D 2,3-2,0 mm	0,55 €
A010867	Rayon 15/14 Inox pour AV L230 - D 2mm	0,47 €
PRCA09/D24S	Chambre à air 24" x 1,75 Valve Schrader	2,13 €
PRFJ27	Fond de jante jaune HPS 507/24" x 22mm renforcé pour jante large	1,42 €
P100759	Pneu 24" x 1.75 Marathon plus city noir bandes réfléchissantes	39,32 €

PAEC67	Feu AR Seculite à Led pour fil avec temporisation	27,11 €
PAEC70	Projecteur à fil Pilot Steady Amp Halogène 3W avec temporisation	45,71 €
PAECSP02	Support de feu AR Seculite sur tige de selle	6,73 €
PAPTEC04M	Protège feu AV Inox	33,31 €
PAGBK6	Garde-boue AV 24" gauche Alu avec tringle T-Box	28,35 €
PAGBK7	Garde-boue AV 24" droit Alu avec tringle T-Box	28,35 €
PAGBK8	Garde-boue AR 24" Alu avec tringle T-Box	28,35 €
PAPBSPECL00	Capot AR de porte-bagage VAE avec 2 clés Tranzx	37,21 €
PPSLG7	Selle royal star noir avec ressort élastomère	17,36 €
PPSSBR07	Blocage de selle Alu silver D.8	6,91 €
PPSSCL13-V01	Collier selle Alu Silver D.32 H17 sans blocage	2,84 €
PPTS22	Tige de Selle VTC D27.2 L300mm avec chariot Alu Argent	10,10 €
PACD09	Catadioptre de roue orange à clipser	0,89 €
PCAT63	Gaine spirale plastique Noir D6mm pour VAE vendu au m	3,19 €
PCAT66	Gaine spirale plastique Noir D9.5mm vendu au m	6,38 €
PCAT81	Butée Parabolique M6x18mm	6,02 €
PCAT85	Vérin Hydraulique fileté D6 200 N LG305	228,00 €
PCAT89	Ensemble rotule Inox M10 D13 taraudage droite + écrou	49,61 €
PCAT90	Ensemble rotule Inox M6 D10 taraudage droite	49,61 €
PREN54	Disque aimanté D65mm rotation pédalage vélo à chaîne Tranzx	7,62 €
PACCHBT01	Chargeur Batterie 36V Lithium	121,00 €
PAECFL09	Câble du connecteur à l'éclairage AV 1,2M	15,16 €
PAECFL10	Câble du connecteur à l'éclairage AR 1,5M	15,56 €
PAPBBT03	Batterie 36V 11 Ah Lithium Tranzx grise	572,00 €
PAPBCT04	Contrôleur double de batterie 36V dont 1 avec commutateur	155,37 €
PPCTCP29	Display DP03 pour T-Box	122,61 €
PREN73	Cable détecteur de rotation 1M D4,5mm	9,65 €
PREN74	Cable du Display au contrôleur L170mm + 3 connecteurs pour éclairage	49,23 €
PREN84	Cable contrôleur - moteur L160mm connecteur à visser	62,02 €
SPRMFELC06	Moyeu arrière motorisé - T-Box - Frein Disque - 250W 36V - Connecteur Vis - Alu - Argent	215,00 €

Tarifs des pièces pour Tricycle Trokolo

Code	Désignation	Prix HT 2022
Sur commande	Cadre 20" Acier H39 (fabrication à l'unité)	472,50 €
Sur commande	Fourche 20" Acier	49,00 €
PPCT58	Cintre Acier	24,81 €
PPLV69	Leviers de frein D/G	12,76 €
PPPG58	Poignée Hermans Zalmiac L90mm (unité)	0,89 €
PPPT49	Potence Acier Fixe D22.2 mm	14,00 €
PASN12	Sonnette argent	1,24 €
PPJD09	Jeu de direction	3,90 €
PPFRA9	Kit V-brake AV	11,17 €
PPFR00	Kit frein AR à mâchoire spécial Trokolo	22,05 €
CL510V	Patin de Frein à Visser - vendu à l'unité	1,09 €
SY99103	Pipe coudée 90° + soufflet plastique noir	2,08 €
PPGFEG12	Butée de réglage de frein V-Brake	0,70 €
CLB7136	Câble Frein VTT pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,07 €
TW853	Embout Câble Argent - Vendu à l'unité	0,12 €
CL4005	Gaine de Frein noire - Vendue au mètre	1,09 €
CL15	Embout de Gaine de frein - Vendu à l'unité	0,12 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €

CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendue au mètre	1,09 €
TW208	Embout de Gaine de Dérailleur - Vendu à l'unité	0,12 €
PTMN61	Manette Shimano 6V Revoshift	6,38 €
PTDR72	Dérailleur AR Shimano TY18 6V	12,05 €
PCATH5	Kit Transmission (Roue libre mono + Moyeu AR avec roue libre 8V)	51,38 €
PPPD08	Pédales Résines Noires (paire)	4,25 €
PTEMRL04	Boitier de pédalier Monobloc	3,54 €
PTCH35	Chaîne Z51 118 maillons anti-corrosion Argent	9,57 €
PTEMD3	Ensemble Manivelle Acier	20,03 €
SPRF07	Roue AV 20" PRFR06	26,22 €
SPRF08	Roue AR 20"	67,33 €
PRRYB7	Rayon 15/14 Inox pour roue AR 20"	0,43 €
PRRYB8	Rayon 15/14 Inox pour roue AV 20"	0,43 €
PACD09	Catadioptre de roue jaune à clipser	0,89 €
PRFJ22	Fond de jante 20" HPS 20x406mm Haute résistance	1,24 €
PRPN81	Pneu Kenda City Noir 20"x1.75	5,85 €
PRCA50/D20S	Chambre à air 20" schrader	2,39 €
PACD04	Catadioptre Blanc AV rond avec collier	2,31 €
PACD22	Catadioptre rouge ovale sur garde boue	1,95 €
PAEC47	Kit Eclairage AV & AR à piles	10,99 €
PAGBD1	Garde boue AV 20" acier rouge avec tringles	17,55 €
PAGBD2	Garde boue AR 20" acier rouge avec tringles	23,39 €
PAGBTG20	Tringle double à couper LG 360mm inox à couper	1,97 €
PPSLK8	Selle noire revêtement vinyle	24,45 €
PPSSBR00	Blocage de selle à bille axe 6mm L50mm Alu Argent	4,43 €
PPTS89	Tige de selle Alu D28.6 L350 avec chariot	17,19 €
PAPBVC00	Collier Velcro 320 mm pour antivol	4,33 €
PAPN52	Panier AR adaptable sur Trokolo mailles acier noir	21,07 €
PACT28	Carter de chaîne Plastique fumé	12,05 €

Tarifs des pièces pour Tricycle à assistance électrique HELKAMA E-Trike (2)

Code	Désignation	Prix HT 20
63051SIE	Garde boue avant 20" 54mm	33,60 €
250912	Chambre à air renforcée Kargo 37/54-406	8,40 €
62315BR50	Pneu renforcé Kargo 50-406	36,96 €
5908PA	Ecrou de rayon 4/FG2,3/14mm vendu par 100 unités à l'unité	0,25 €
57641B	Jante renforcée Kargo 406x25C 36H	60,48 €
58142018	Protection de Jante HPM 20" 18mm	2,02 €
5536	Moyeu alu 36H M9x1 100/140mm	20,16 €
591186	Rayons RST 2x186mm- vendu par 100 unités	4,20 €
63252SL	Support pour garde boue 252/54mm	8,40 €
63059MUT	Garde boue 24" 54mm	33,60 €
62424	Chambre à air renforcée Kargo 40/60-507 D 40mm	8,38 €
62317BR50	Pneu renforcé Kargo 50-507	46,04 €
5908PA	Ecrou rayon 4/FG2,3/14 mm for 2 mm vendu par 100 unités -	0,25 €
57642B	Jante renforcée Kargo 507x25C 36H Mach1	60,48 €
58142416	Protection de jante HPM 24" 16 mm 146cm	2,02 €
63302SL	Support pour garde boue 302/54mm	8,40 €
564064	Hub AR Shimano SG-3C41 36R 120/168mm	100,80 €
564064SM	Petites pièces associées avec le hub SG-3C41	10,08 €
894187	Batterie Li-ion 36V 11,6 Ah Shimano	925,00 €

894171CB	Moteur pédalier 250W 36V Shimano Steps rétro-pédalage	995,00 €
894172CB	Display SC-E6010 Shimano Steps	289,00 €
894181	Chargeur ECE 6000 Shimano Steps	309,00 €
894175	Plateau 38T Shimano Steps	58,80 €
894182	Panneau latéral pour le moteur noir, Shimano Steps	31,92 €
894185	Sélecteur pour display, black, Shimano	156,45 €
894179	Câble display L=1400 mm, Shimano	82,32 €
53852AH	Cadre Etrike	2 095,00 €
54168 PZF	Support de guidage de la direction ==> E-Trike/Trike	115,92 €
54168 ZF	Fourche Avant etrike modèle 2018 et plus version Kargo	186,90 €
520653	Support pour E-Trike	58,80 €
65001 AL	Guidon Kargo steel 625mm	29,74 €
65175 MHO	Poignée DD36 90mm black/gray-Droite- Prix pour une poignée droite ou gauche	25,20 €
65175 MHV	Poignée Line DD36 124mm black/gray-Gauche	25,20 €
66111 SS	Potence Kargo, adaptable MQ-527 100mm	50,40 €
66020S	Jeu de direction H831SW 1"	31,92 €
660811	Protection pour le jeu de direction	31,92 €
660814	Bague - jeu direction 2,45 mm	13,44 €
520654	Biellette pour E-Trike L=400	115,92 €
89204	Roulement M8 DIN 71802, CS	20,16 €
89207	Roulement M8 DIN 71802	20,16 €
89996	Ressort D=15, L= 120, S=2	31,92 €
80170	Tige de selle Kargo SP-359 27,2x300mm	25,20 €
79132	Selle extra large Extra Confort Kargo Europe	82,32 €
80107	Support de tige de selle Kargo 32,0/27,4mm	10,08 €
80256QR	Attache de selle Rapide 35,6 mm	15,12 €
76110 XRB	Rouleau Chaîne 50 mètres, 1/2" x 3/32" KMC Z610HX au mètre linéaire	9,98 €
77991	Protection de Chaîne Herrmanns Slyde 38T black	34,78 €
77805	Support pour la protection de chaîne, Shimano	75,60 €
74717	Manivelle set 140mm	49,90 €
7846	Pédales 9/16" Cr-Mo	75,60 €
67131R	Frein 855 ALS	32,76 €
7160298	Shifter 3sp Revo with wire	31,92 €
68041	Câble de frein DT	7,56 €
69120	Poignée de frein avec Parking	25,20 €
565123	Bracket - brake arm oval 26x17 RST	2,52 €
64156	Porte-bagage Ar alu Mercur 26" black	99,12 €
18148	Panier avant	82,32 €
8238	Lumière Ar e-bike	40,32 €
8266	Lumière avant E15	48,72 €
8112556BL	Antivol Cadre Solid Plus pour Istep	48,72 €
65238	Sonnette 35mm	8,40 €

Tarifs des pièces pour Pousseur Zephyr

Code	Désignation	Prix HT 2022
SPCRG24	Cadre Meca plus Suiveur pour fauteuil roulant (fabrication à l'unité)	995,00 €
A010304	Jeu de direction fileté d22,2 mm - cône d26,4 mm - Argent	4,25 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €
CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendue au mètre	1,09 €

TW208	Embout de Gaine de Dérailleur - Vendu à l'unité	0,12 €
PTMN63	Manette droite Shimano Nexus 3 vitesses Revoshift	13,23 €
PREN44	Accessoire moyeu Nexus 3 vitesses - axe sélecteur L81,85 mm	5,89 €
PRMR55	Moyeu AR Nexus 3 vitesses chaîne rétropédalage	86,94 €
PRPG03	Pignon 19 dents pour Shimano Nexus - Acier argent	4,10 €
PPPD10	Pédales VTT gros filetage - Résines Noires (paire)	3,37 €
PTBP78	Boitier de pédalier Thun Ibex - L120 mm - 2 vis cage plastique	14,02 €
PTCH32	Chaîne Z410 108 maillons monovitesse Argent	4,96 €
PTEMB9	Ensemble Manivelle mono 33 dents L170 mm - Alu argent	22,52 €
A008961	Roue AR 26" ER10 pour Nexus 3 à rétropédalage Inox	148,00 €
PACD09	Catadioptré de roue jaune à clipser	0,88 €
PRFJ19	Fond de jante 26" 22x1680mm renforcé bleu	1,67 €
PRPN71	Pneu Kenda K879 26"x1.95 anticrevaison noir	11,53 €
PRCA53	Chambre à air 26" 26x1,9/2,125 valve Schrader	3,12 €
PAEC47	Kit Eclairage AV & AR à piles	10,99 €
PAGB77-1	Garde boue AR 24-26" Polysport clipsable plastique noir	5,67 €
PPSLF8	Selle Royal Moody noire	9,92 €
PPSSBR00	Blocage de selle à bille axe 6mm L50mm Alu Argent	4,44 €
PPTS09	Tige de selle VTC Alu argent d25,4 mm L300 avec chariot	10,46 €
A010986	Carter de chaîne 42 dents Plastique fumé	12,06 €

Tarifs des pièces pour Pousseur Mistral

Code	Désignation	Prix HT 2022
SPCRG24	Cadre Meca plus Suiveur pour fauteuil roulant (fabrication à l'unité)	995,00 €
A010304	Jeu de direction fileté d22,2 mm - cône d26,4 mm - Argent	4,25 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €
CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendue au mètre	1,09 €
TW208	Embout de Gaine de Dérailleur - Vendu à l'unité	0,12 €
PTMN70	Manette droite Shimano Nexus 7 vitesses Revoshift	13,39 €
PREN10	Accessoire moyeu Nexus 7 vitesses CJ-NX40	12,92 €
PRMR55	Moyeu AR Nexus 3 vitesses chaîne rétropédalage	86,94 €
PRPG03	Pignon 19 dents pour Shimano Nexus - Acier argent	4,10 €
PPPD10	Pédales VTT gros filetage - Résines Noires (paire)	3,37 €
PTBP78	Boitier de pédalier Thun Ibex - L120 mm - 2 vis cage plastique	14,02 €
PTCH32	Chaîne Z410 108 maillons monovitesse Argent	4,98 €
PTEMB9	Ensemble Manivelle mono 33 dents L170 mm - Alu argent	22,52 €
A008961	Roue AR 26" ER10 pour Nexus 7 Inox	185,00 €
PACD09	Catadioptré de roue jaune à clipser	0,88 €
PACD14	Catadioptré de porte-bagage AR rectangle	0,88 €
PRFJ14	Fond de jante 26" 18x1680mm renforcé bleu	1,64 €
PRPNE7	Pneu 26"x2,125 ballon noir	21,00 €
PRCA53	Chambre à air 26" 26x1,9/2,125 valve Schrader	3,12 €
PAEC47	Kit Eclairage AV & AR à piles	10,99 €
PAGBG9	Garde boue AR 24-26" Inox demi rond	23,00 €
PABDPB01	Porte bidon fixation sur cadre - alu argent	3,91 €
PAPB68	Porte-bagage AR 26-28" avec pattes fixation centrale - Alu noir	29,93 €
PPSLE8	Selle Royal Rio City noire	11,18 €
PPSSBR02	Blocage de selle- axe 6mm L63mm - Alu Argent	4,50 €
PPTS09	Tige de selle VTC Alu argent d25,4 mm L300 avec chariot	10,46 €
A010986	Carter de chaîne 42 dents Plastique fumé	12,06 €

Tarifs des pièces pour Tandem

Code	Désignation	Prix HT 2022
SPCRG12-B	Cadre Tandem 26" peinture au choix	290,00 €
PFRGK3	Fourche Tandem 26" Lg175 d25,4 mm peinture au choix	47,25 €
A009521	Système antivol à câble pour tige de selle D25,4mm	17,55 €
PASN26	Sonnette tournante Alu Argent	1,95 €
PPCT07	Cintre touring VTC D25.4 L570 Alu Argent	13,11 €
PPJD11	Jeu de direction VP-MH501 d25,4 mm oversize	19,50 €
PPLV69	Leviers de frein D/G (paire)	12,76 €
PPPG55-V01	Poignée Ergo PVC70 noires L120mm (unité)	1,67 €
PPPT57	Potence Alu VTC Fixe 25,4 mm silver L180 mm + bouchon	14,02 €
SY99103	Pipe coudée 90° + soufflet plastique noir	2,08 €
PPGFEG12	Butée de réglage de frein V-Brake	0,70 €
CL510V	Patin de Frein à Visser - vendu à l'unité	1,45 €
CLB7136	Câble Frein VTT pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,07 €
TW853	Embout Câble Argent - Vendu à l'unité	0,12 €
CL4005	Gaine de Frein noire - Vendue au mètre	1,25 €
CL15	Embout de Gaine de frein Vendus à l'unité	0,12 €
CLB7139	Câble Dérailleur pré-lubrifié - Vendu à l'unité	1,06 €
CL4004	Gaine de Dérailleur noire - Vendue au mètre	1,09 €
TW208	Embout de Gaine de Dérailleur - Vendu à l'unité	0,12 €
A011332	Pédales VTC gros filetage corps et cage Alu Argent (paire)	11,60 €
PTBP39	Boîtier de pédalier L115 mm cage Alu - VP BC73C	16,32 €
PTBPEX00	Boîtier de pédalier excentrique pour tandem	40,16 €
PTCH35	Chaîne Z51 118 maillons anticorrosion -6 - 24 vitesses) Argent	9,58 €
PTDR43	Dérailleur AR CT95 Shimano Altus 7/8 vitesses noir et argent	22,21 €
PTDF74	Dérailleur AV Shimano TY510 d34,9/31,8 mm	12,05 €
PTEMC6	Ensemble manivelle tandem 2 pédaliers simple + pédalier triple + protections	220,50 €
PPPD40	Pédales VTC SP-811 Alu argent (paire)	10,24 €
PTEN79	Levier gauche + manette 3 vitesses VBrake - noire	19,50 €
PTEN80	Levier droit + manette 7 vitesses - VBrake noire	19,50 €
PTCS04	Cassette Shimano HG41 7 vitesses Altus - 11-28 dents	18,90 €
PRFU1	Roue AV 26" M260 Argen - Axe creux rayon Inox	39,69 €
PRR0A6	Roue AR 26" Alu M260 inox 7 vitesses axe creux à cassette	58,12 €
PRRYA8L	Rayon 15/14 Inox pour AR L257 - D 2mm	0,47 €
PRRY62L	Rayon 15/14 Inox pour AV L259 - D 2mm	0,47 €
PRCA25	Chambre à air 26x1,5-1,75 (valve schrader)	2,72 €
PRFJ19	Fond de jante 26" 22x1680mm renforcé bleu	1,67 €
PRNPK0	Pneu K-Shield 26x1,75 anti-crevaison réfléchissant	23,39 €
PAEC95	Feu AR rouge Spark à piles on/off entraxe 80	8,51 €
A008144	Projecteur AV obus à piles + support inox	13,86 €
PABQ05	Béquille ESGE Alu L265mm avec vis	9,58 €
PAGBA6	Paire de Garde-boue 26" court F54 gris plastique + bavette	17,55 €
PAGBTG20	Tringle double à couper Inox L360 mm	1,58 €
PPSLC7	Selle Travel City noire protection côtés	19,53 €
PPSSCL05G	Blocage de selle à bille axe 6mm L50mm Alu Argent	4,43 €
PPSSBR01	Collier de selle d32 mm	3,02 €
PPTS22	Tige de selle Alu Argent d27,2mm L300 mm avec chariot alu	10,11 €
PAPB28	Porte-bagage alu vernis CL-416	29,93 €
PAPBFX07	Patte latérale L190 mm pour porte bagage CL-416 (unité)	2,49 €
PACD09	Catadioptré de roue jaune à clipser	0,91 €

Tarifs des pièces pour Vélo à assistance électrique modèle Peugeot

Code	Désignation	Prix HT 2022
C8705099-03	MOTEUR ACTIVE LINE G3 25Km/h BDU340	446,00 €
C8705087-01-400	BATTERIE noire porte bagages - Power Pack 400W	436,00 €
C8705072-11-P	DISPLAY PURION	89,60 €
C8705099-DCA-1	HABILLAGE MOTEUR avant noir	12,20 €
C8705099-DCA-2	HABILLAGE MOTEUR droit noir	13,00 €
C8705099-DCA-3	HABILLAGE MOTEUR gauche noir	13,00 €
C8705099-05-1	PLAQUE SUPPORT MOTEUR BDU3XX	8,15 €
C8705099-05-5	ECROU PLATEAU MOTEUR BDU3XX	6,50 €
C8705099-05-6	JOINT TORIQUE MOTEUR	2,40 €
C8705099-07	CAPTEUR de VITESSE L 615mm	20,60 €
C8705099-08	AIMANT CAPTEUR de VITESSE	sur devis
C8705087-06-4	GUIDE RAIL BATTERIE	14,70 €
C8705087-06-5	ADAPTATEUR RAIL BATTERIE 4mm	1,60 €
C8705087-06-6	ADAPTATEUR RAIL BATTERIE 8mm	1,60 €
C8705059-RT	CABLE BATTERIE Power Back standard BOSCH	27,30 €
C8705070-02-2A	CHARGEUR BATTERIE Compact 2A	73,00 €
C8705039-01	CHARGEUR POWER CABLE	4,90 €
C8705054-03-RT	VERROU BATTERIE BOSCH Porte Bagages	20,75 €
C8105221	BEQUILLE 28"Alu noire REX DV 18mm	12,25 €
C8655416	VIS Inox BEQUILLE CHC 6x14mm	0,20 €
XOU9194601	CADRE 28"U AL PG BOSCH 3 Taille 46	385,00 €
XOU9195201	CADRE 28"U AL PG BOSCH 3 Taille 52	385,00 €
C4805113	CHAMBRE A AIR 33/37-622/630 VP48 Valve standard	4,35 €
C2306029-V2	CINTRE 38°Alu noir 620 32 NR-AL-124	10,50 €
C2105069	JEU DIRECTION Acier noir 1"18iA 21 44 TH-N10P	6,85 €
C2105053	ECROU +BOUCHON 1"1/8 ALnr TH874-1 FSA	1,60 €
C2105046	ENTRETOISE Alu noire 28.6x36.0x10	0,65 €
C2105047	ENTRETOISE Alu noire 28.6x36.0x5	0,50 €
C8705059-FL	CABLE ECLAIRAGE PROJECTEUR AV BOSCH2	13,20 €
C8705059-RL	CABLE ECLAIRAGE FEU AR BOSCH2	13,20 €
C8455053-M	GAINE THERMO Fil Lumiere MT	9,50 €
C8015196	FEU AR 50mm BLUELINE 6/12v	9,65 €
C8015197	PROJECTEUR AV fixation standard BLUELINE 6/12v	14,90 €
C8035039	CATADIOPTRE AR Fixation garde boue	0,80 €
C8035007	CATADIOPTRE ROUE ER11	0,60 €
C1625230-265-BK	FOURCHE FS28 AL/ALnr A SF16-NEX-HLO DS	80,50 €
AMT201KLF9RX090	FREIN AV HYDRAULIQUE P180 noir ALTUS	40,80 €
AMT201KRRXR170	FREIN AR HYDRAULIQUE P160 noir 1700 ALTUS	40,80 €
ASMRT26M	DISQUE FREIN 6T Ø180mm"Resine"	14,80 €
ASMRT26S	DISQUE FREIN 6T Ø160mm"Resine"	14,80 €
C8455039-1800	GAINE noire L1800 INCOMP TRANSF	3,50 €
C8255878-300-BK	TRINGLE GB AV U int Ø4,5 +Adaptateur	8,75 €
C8255877-28-BK	PAIRE GARDE BOUE 28" Plastique noir 53 CAB PRIMUS	30,80 €
C8255879-345-BK	TRINGLE GB U ZNnr L335 à 355 28"	8,75 €
C8305582-BK	PARE CHAINE Pastique noir 38 dents	9,80 €
C8305269	PATTE Fixation AR Carter 5104-0059	1,05 €
C3505208-BK	PEDALES Alu paire SD WB 9/16"nr NWL-467	13,65 €
C4906338	PNEU 700X38C 40-622 noir PROTEK BR MICHELIN	14,20 €
C2505509	PAIRE POIGNEES 130/130 noir/rouge VLG-709	5,40 €
C8205621-BK	PORTE BAGAGES 28" ST noir OL WK NP eC01	24,00 €

C2205545-090	POTENCE A Alu noire Réglable 28/40 AS-831	22,75 €
21612496	ROUE AVANT eC01 D9 2019	45,50 €
C4705011-278	RAYON ZNnr B15x14 d2/278 R MACH1	1,00 €
C4305144	MOYEU AV ALnr 36 100+ECR D043DSE	11,40 €
21612596	ROUE ARRIERE eC01 D9 2019	52,60 €
C4405205-BK	MOYEU AR Di C9 Alu noir 36 Ecr D144TSE	15,60 €
C4505585	JANTE 28"36t DP SD noire 550	22,50 €
C4705017	ECROU RAYON CU/ZNch B14 14 B1440140	0,10 €
C4605082	FOND de JANTE 622 PLjn HPP 20x1820 vh9	1,90 €
C4355158	PROTEGE RAYON FH 110/160 YF-HF70	2,90 €
C7205590	TIGE de SELLE + Chariot Alu noir 31,6 350 SP-D215	15,75 €
C7106229-BK	SELLE C PU noire ESSENZA	19,60 €
C7305151-RD	COLLIER SELLE 35 Alu rouge SC-204	6,30 €
C8555044	TIMBRE Alu noir 36mm YL-046A-bk	1,60 €
ASLM4000RA	MANETTE DERAILLEUR AR Shimano 9V ALIVIO SHI'fi	33,20 €
C3305840-170-BK	PAIRE MANIVELLES noires170 EC38-F5-BNI	21,90 €
C3315048-38-BK	PLATEAU Acier noir 38 dents +SP CL47+G.CH BH3	45,60 €
C3405054-114	CHAINE 9 vitesses 114ma ag Z99 +CL566R	13,90 €
ARDT4000SGSL	DERAILLEUR AR 9v SGS DA noir ALIVIO	33,20 €
ACSHG2019134	CASSETTE 9 Vitesses 11x34 CS-HG201-9 ACERA	20,90 €
C8455123	ATTACHE GAINÉ ROTATIF	0,90 €
C8655689	VIS Pédaalier BOSCH 3 SAMOX	2,45 €

Tarifs des pièces pour Accessoires

Code	Désignation	Prix HT 2022
	Piles LR03	0,75 €
	Piles LR06	0,75 €
PAAV06	Antivol U Axa Newton Noir L23cm x 14cm 3 clés	28,00 €
	Clé de sécurité pour capot de batterie	40,00 €
	Clé antivol de selle	25,00 €
	Clé de sécurité antivol U (sous réserve de faisabilité)	15,00 €
	Nettoyage vélos, pliant ou VAE	37,50 €
	Nettoyage vélo cargo ou spécial	48,00 €
A009465	Stickers Bordeaux Métropole Blanc - unité	4,20 €
PAPNSP30	Attache panier plastique Piazza	14,60 €
PAPN30	Panier AV mobil Plastique Noir Piazza sans fixation	17,00 €

ANNEXE – Tarifs 2022 MAMMA Stationnement vélo

Abris Vélo

Désignation	Tarifs TTC
Abonnement annuel	22 €
Abonnement mensuel	2 €
Pénalité non-restitution badge	5 €
Premier duplicata badge	5 €
Deuxième duplicata badge	10 €

Bicycletteries

Désignation	Tarifs TTC
Abonnement annuel	30 €
Pénalité non-restitution badge	5 €

Premier duplicata badge	5 €
Deuxième duplicata badge	10 €

Véloboxs

Désignation	Tarifs TTC
Abonnement annuel	30 €
Pénalité non-restitution clé	397,20 €

11. La Taxe de séjour métropolitaine

La loi n° 2014-58 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a transféré à la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole, la compétence « promotion du tourisme ».

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, notre établissement a institué une taxe de séjour, dite « au réel », appliquée depuis le 1er janvier 2016 sur l'ensemble de son territoire par délibération n° 2015-355 du 26 juin 2015.

La taxe de séjour au réel est établie sur les personnes hébergées qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la commune de séjour. Elle est due par personne et par nuitée. Elle est supportée par le touriste et non par le logeur, celui-ci étant collecteur de la taxe qu'il reverse ensuite à la collectivité qui l'a instaurée.

La période de perception de la taxe de séjour a été déterminée du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

S'agissant des tarifs de la taxe de séjour, ils sont fixés au réel pour chaque nature et chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit toutefois des cas d'exonérations de la taxe de séjour s'agissant :

- des personnes mineures,
- des titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- des personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- des personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par l'organe délibérant.

Sur ce dernier point, depuis 2016, les montants arrêtés depuis la délibération métropolitaine n°2015/355 s'établissent à :

- 26 euros par nuitée,
- 101 euros par semaine, - 301 euros par mois.

Dans ce cadre, les logeurs, hôteliers, propriétaires ou les intermédiaires doivent déclarer et reverser à Bordeaux Métropole aux dates fixées par l'organe délibérant le montant de la taxe de séjour collectée auprès des touristes.

Pour rappel, la délibération n°2015/355 du 26 juin 2015 a prévu une périodicité de déclaration mensuelle et une périodicité de reversement trimestrielle avec une date limite de reversement fixée au plus tard au 20 du mois suivant chaque trimestre civil échu.

A titre dérogatoire, dans le cadre de la crise sanitaire COVID19, Bordeaux Métropole a décidé par délibération n°2020-439 du 27 novembre 2020 relative au plan de soutien à l'économie de proximité de soulager la trésorerie des entreprises de l'hébergement touristique en reportant la date limite de reversement à la Métropole des taxes de séjour collectées par les hébergeurs auprès des touristes :

- au 30 juin 2021 pour les sommes collectées au quatrième trimestre 2019, sur l'ensemble de l'année 2020 et au cours du 1er trimestre 2021,
- au 31 janvier 2022 pour celles collectées au second, troisième et quatrième trimestre de l'année 2021.

Par ailleurs, en application de la loi du 26 mars 1927 modifiée par l'article 67 de la loi n° 2014-1654 portant loi de finances pour 2015 du 29 décembre 2014, le Conseil départemental de la Gironde, par délibération du 4 juillet 1984, a institué une taxe additionnelle à la taxe de séjour de 10 %.

De fait, la Métropole recouvre donc également la taxe additionnelle pour le compte du département de la Gironde et lui reverse, à la fin de la période de perception, le produit net des frais de gestion tels qu'ils sont définis par convention (cf. délibération n° 2016-8 du 22/01/2016 du Conseil de la Métropole).

L'article 45 de la loi de finances rectificative pour 2017 du 28 décembre 2017 a élargi la fonction de collecteurs de la taxe de séjour aux opérateurs internet à partir du 1er janvier 2019. Ainsi, comme les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et les autres intermédiaires, les professionnels, qui assurent par voie électronique, un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements et qui sont intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels, doivent collecter la taxe de séjour lorsque qu'ils reçoivent le montant des loyers qui leur sont dus, et la reverser au Comptable public assignataire de la Collectivité. Depuis 2020, deux reversements annuels sont prévus : au plus tard le 30 juin et le 31 décembre.

Par ailleurs, depuis 2019, l'article L.2330-30 du Code général des collectivités territoriales prévoit que tous les hébergements en attente de classement ou sans classement qui ne relèvent pas des autres natures d'hébergement à l'exception des hébergements de plein air, seront taxés au réel à un tarif par personne et par nuitée compris entre 1 % et 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité (3,18 € à Bordeaux Métropole) ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (2,30 € pour 2021). Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Jusqu'en 2020, pour ces hébergements, le tarif plafond de la taxe de séjour par personne et par nuitée sur Bordeaux Métropole était donc fixé à 2,30 €.

Par délibération n° 2018-496 du 28 septembre 2018, Bordeaux Métropole a fixé ce tarif proportionnel à 2% pour 2019 et 2020.

Puis, par délibération n° 2020-252 du 25 septembre 2020, ce tarif a été porté à 5 % (maximum autorisé par la loi) à compter du 1er janvier 2021.

A compter de 2021, en application de l'article 124 de la loi de finances initiale pour 2021, les hébergements non classés ou en attente de classement sont dorénavant taxés dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, qui correspond, sur Bordeaux Métropole, au tarif applicable aux palaces, qui est fixé à 3,18 € par personne et par nuitée en 2021.

Dans ce contexte, il est proposé, de fixer, à compter du 1er janvier 2022, le tarif applicable aux palaces à 4,20 € par personne et par nuitée (montant maximum prévu par la loi), qui correspondra au tarif le plus élevé adopté par Bordeaux Métropole, et servira donc de plafond au tarif proportionnel de 5 %.

A ce propos, il convient de préciser qu'aucun établissement installé sur le territoire de Bordeaux Métropole n'est classé en palace.

Par conséquent, cette évolution du tarif de la taxe de séjour applicable aux « palaces » servira de tarif plafond applicable aux tarifs proportionnels pour les hébergements non classés ou en attente de classement.

Dans les faits, seule la taxe de séjour due sur des hébergements « de standing » non classés ou en attente de classement, qui sont loués via des plateformes Internet (AirBnB, Aritel, Homeaway, le Bon coin, etc.), est susceptible d'augmenter (tarif plafond qui passe de 3,18 € à 4,20 € - tarif de référence applicable aux palaces), les autres tarifs sont maintenus. A titre d'exemple, seraient plafonnés les locations d'hébergement de meublés de tourisme luxueux : à titre d'illustration, ce plafond de 4,20 € s'appliquerait par personne et par nuitée pour la location d'un hébergement pour 4 personnes (2 enfants exonérés et 2 adultes taxables) non classé ou en attente de classement facturé à 336 € HT la nuit.

Pour la Métropole, cette évolution du tarif plafond génèrerait un supplément de recettes de taxe de séjour estimé à 27 K€, soit + 3 %, qui se traduirait par un supplément moyen de taxe de séjour à payer par les touristes (par personne et par nuitée) simulé à 0,97 € (part départementale incluse).

Pour rappel, le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique sur le territoire de Bordeaux Métropole ou à des dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

Ces dispositions ont fait l'objet de la délibération N° 2021-220 présentée devant le conseil métropolitain du 21 mai 2021, ci-dessous :

Article 1 :

A compter du 1er janvier 2022, les tarifs de la taxe de séjour par catégories d'hébergements par personne et par nuitée comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée de la Taxe de Séjour Métropolitaine
Palaces	4,20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,27 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,82 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,23 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives,	0,73 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes ; emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement (hôtels, résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme) à l'exception des hébergements de plein air, par personne et par nuitée	5%

Ces tarifs sont reportés dans l'annexe à cette délibération qui fait partie intégrante de cette décision.

Article 2 :

Reconduire les montants de loyers en deçà desquels les personnes sont exonérées de la taxe de séjour à 26 euros par nuitée, 101 euros par semaine et 301 euros par mois. Ces loyers planchers sont indiqués dans l'annexe à cette délibération qui fait partie intégrante de cette décision,

Article 3 :

Reconduire la période de perception de la taxe de séjour, dite au réel, du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

Cette période de perception est indiquée dans l'annexe à cette délibération qui fait partie

intégrante de cette décision,

Article 4 :

Arrêter le calendrier annuel de déclaration, de collecte et de reversement de la taxe de séjour comme suit :

PERIODE DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR	PERIODES DE COLLECTE DE LA TAXE DE SEJOUR		DATE LIMITE DE REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR (au plus tard)
Déclaration mensuelle au plus tard le 20 du mois suivant	1er trimestre	Janvier - Février - Mars	20 avril
	2eme trimestre	Avril - Mai - Juin	20 juillet
	3eme trimestre	Juillet - Aout - Septembre	20 octobre
	4eme trimestre	Octobre - Novembre - Décembre	20 janvier N+1

Article 5 :

Autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités relatives à la taxe de séjour et à son recouvrement.

Annexe 2022 Tarifs Taxe de séjour

Département de la Gironde - Bordeaux Métropole

Perception de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Bordeaux Métropole (28 communes)

Période de perception : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Taxe additionnelle à la taxe de séjour instituée par le

Oui

Département de la Gironde :

Types et catégories d'hébergement	Régime	Fourchette légale	Taxe de Séjour Métropolitaine - Tarif adopté (1)	Taxe additionnelle Départementale à la taxe de séjour (2)	Taxe de séjour globale (3)
Palaces	Réel	0,70 € - 4,20 €	4,20 €	0,42 €	4,62 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Réel	0,70 € - 3,00 €	2,27 €	0,23 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Réel	0,70 € - 2,30 €	1,82 €	0,18 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Réel	0,50 € - 1,50 €	1,23 €	0,12 €	1,35 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Réel	0,30 € - 0,90 €	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives,	Réel	0,20 € - 0,80 €	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes ; emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Réel	0,20 € - 0,60 €	0,45 €	0,05 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Réel	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement (hôtels, résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme) à l'exception des hébergements de plein air, par personne et par nuitée	Réel	1% - 5%	5%*	0,5 %	5,5 %
--	------	---------	-----	-------	-------

(1) Montant de la taxe de séjour adopté par le Conseil de Métropole

(2) Montant de la taxe additionnelle départementale de la de séjour : (1) x 10%

(3) Montant de la taxe de séjour globale : (1) + (2)

* Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit sur Bordeaux Métropole le tarif applicable aux palaces.

Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. (cf. article 44 de la loi de finances rectificative pour 2017)

Rappel des exonérations applicables pour les personnes assujetties à la taxe de séjour au réel (article L. 2333-31 du CGCT) :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le Conseil de Métropole a fixé à :

26 euros par nuitée,
101 euros par
semaine, 301
euros par mois.

12. Le service de recharge pour véhicules électriques sur voirie

Bordeaux Métropole exploite un nombre important d'infrastructures de charge de véhicules électriques sur l'espace public.

En novembre 2021, le réseau d'Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) propose 85 stations sur voirie (soit 240 points de charge) sur le territoire métropolitain dont 60 sur Bordeaux, 4 sur Pessac, 3 sur Bruges, Cenon et Mérignac, 2 sur Bègles et Talence, et une sur les communes d'Artigues-Près-Bordeaux, Blanquefort, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Parempuyre, Saint Aubin de Médoc et Villenave-d'Ornon. 17 des 19 stations (64 points de charge) sont des stations de charge rapide (50kW). Le reste du patrimoine est composé de 2 stations accélérées (4 points de charge) et 66 stations lentes (172 points de charge).

Afin d'accompagner le développement des services de recharge sur le territoire par l'offre privée et pour améliorer l'accessibilité et l'usage des infrastructures publiques (par l'amélioration de la rotation sur les places), la Métropole a mis en place le 2 novembre 2021 la tarification de l'usage de la recharge. Les modalités de cette tarification ont été approuvées par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2021.

Grille tarifaire proposée à compter du 1er janvier 2022

Le service est facturé en fonction de la durée en minute de la session de charge, étant précisé que les sessions de moins de 2 minutes ou 500 Wh délivrés ne seront pas soumises à tarification. Le tarif proposé au vote et sur lequel sera basé la facturation est donc le tarif HT à la minute, assujetti à la TVA en vigueur, actuellement de 20% (cf. art. 256-A du Code général des impôts). Pour des raisons de lisibilité, le tarif horaire correspondant « horaire TTC » sera la base de la communication à l'utilisateur.

Compte tenu de la mise en place récente de la tarification bornes de recharges au 2 novembre 2021, il est proposé de reconduire la tarification en vigueur sans évolution pour 2022, laquelle est reprise ci-dessous.

Typologie de station		Tarif HT €/ minute <i>(arrondi à 4ème décimale)</i>	coût indicatif TTC* pour 1 h de session <i>(TVA de 20% - taux applicable au 1er janvier 2022)</i>
Stations lentes (<7kW)	Les 3 premières heures de session	0,0208 €/ min	1,50 €/ h
	Au-delà de 3h de session	0,0278 €/ min	2,00 €/ h
	Montant maximum nuit (applicable de 21h à 8h)	0,0625 €/ min	4,50 € maximum
	Au-delà de 14h de session, le tarif maximal est appliqué afin d'assurer la disponibilité des places		
Stations accélérées (<22kW)	Les 3 premières heures de session	0,0417 €/ min	3,00 €/ h
	Au-delà de 3h de session	0,0556 €/ min	4,00 €/ h
	Montant maximum nuit (applicable de 21h à 8h)	0,1250 €/ min	9,00 € maximum
	Au-delà de 14h de session, le forfait maximal est appliqué afin d'assurer la disponibilité des places		
Stations rapides (>22kW)	Prix horaire	0,0833 €/ min	6,00 €/ h
	Au-delà de 3h de session	0,1667 €/ min	12,00 €/ h

*TVA applicable: la tarification est soumise à TVA au taux normal (taux de 20% au 1er janvier 2022. Dans le cas où l'assiette ou le montant de TVA viendrait à être modifié, les prix TTC découlant des prix HT en vigueur seraient modifiés en conséquence

Tarif maximal applicable **40 €HT soit 48 € TTC**
La tarification ne s'applique pas aux charges inférieures à 2 minutes ou 500 Wh

13. Espaces et logements temporaires d'insertion (ETI / LTI)

Face à la recrudescence des situations de squats et de bidonvilles, Bordeaux Métropole s'est engagée aux côtés de l'État dans la mise en œuvre d'une stratégie de résorption des squats, conformément à l'instruction gouvernementale du 28 janvier 2018. Dans ce cadre, les engagements de l'institution métropolitaine visent notamment à participer à l'effort d'hébergement des publics vivant en squat, grâce à la création et la gestion d'Espaces temporaires d'insertion (ETI) et à la mise à disposition de biens publics pour créer des Logements temporaires d'insertion (LTI).

Ces dispositifs d'ETI et de LTI sont créés à titre expérimental, à l'instar des métropoles nantaises ou toulousaines qui ont mis en place ce type de programmes à destination des populations européennes, vivant en squat. Ils s'inscrivent dans un parcours d'insertion et se présentent comme un sas vers du logement pérenne et autonome, pour les personnes désireuses de s'installer durablement en France. Bordeaux Métropole a choisi de confier à un opérateur associatif la gestion des ETI et LTI, via un accord cadre d'une durée de 4 ans. Cet opérateur a la charge de l'entretien et la gestion des sites, de la gestion locative et de l'accompagnement social des personnes hébergées. L'accès au dispositif donne lieu au paiement d'une redevance que l'opérateur est chargé d'encaisser pour le compte de Bordeaux Métropole.

L'accès aux dispositifs d'ETI et de LTI donne lieu au paiement d'une redevance. Cette redevance comprend la participation au loyer et la provision pour charges (paiement des fluides). Elle est payable mensuellement à l'opérateur, qui l'encaisse pour le compte de la métropole.

Le tarif applicable de cette redevance est proportionnel aux ressources des ménages hébergés et s'élève à 15% de leurs ressources. Ce tarif est pratiqué par différents opérateurs, car il a une vertu pédagogique et prépare la famille à accéder au logement classique avec ce qu'il implique (paiement d'un loyer, de fluides, des assurances, etc.). L'écart entre le coût de la vie en ETI/LTI et celui en logement classique se réduit ainsi lorsque le ménage accède aux droits et à des ressources, préparant ainsi de manière plus aisée sa sortie pérenne du dispositif.

La base des ressources prises en compte dans le calcul est la même que celle définie dans les dispositifs d'hébergement : revenus du travail, minimas sociaux (Revenu de solidarité active (RSA), Allocations aux adultes handicapés (AAH), minimum vieillesse), assurance chômage ou maladie, retraite, allocations familiales. L'ensemble des ressources est donc pris en compte pour le calcul de la redevance.

Ces dispositions ont fait l'objet de la délibération n° 2021-572 présentée devant le Conseil métropolitain du 23 septembre 2021.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu la loi n°93-23 du 08 janvier 1983,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2015-0355 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 26 juin 2015 instituant à compter du 1er janvier 2016 la taxe métropolitaine,

VU les différentes propositions présentées par les services concernés pour la fixation des tarifs et redevances pour l'année 2022,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Restaurants en date du 15 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du SPIC des équipements fluviaux métropolitains en date du 16 septembre 2021.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'intérêt pour Bordeaux Métropole est de faire évoluer ses tarifs et redevances de services publics pour l'année 2022,

DECIDE

Article 1 : d'adopter pour l'année 2022, les tarifs et redevances énumérés dans le présent rapport.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p> <p>Madame Véronique FERREIRA</p>
---	--